

PLAN GENERAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION COMMUNAL

PLAN GENERAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION COMMUNAL OU PGUI

AGENT TRAITANT : STÉPHANIE BRAHY

Le Plan Général d'Urgence et d'Intervention est en phase de finalisation et sera approuvé par la Cellule de sécurité lors d'une toute prochaine réunion avant d'être présenté à l'agrération du Conseil communal pour ensuite être transmis à l'approbation du Gouverneur.

Voici un bref rappel sur la structure du PGUI.

L'ensemble des fiches info, ressources et moyens ont été rédigées.

L'inventaire des risques est en cours d'étude.

Répartition des tâches en disciplines

En cas de situation de crise, les missions sont réparties en 5 disciplines :

- **D1 : Opérations de secours**
- **D2 : Secours médicaux, sanitaires et psychosociaux**
- **D3 : Police du lieu**
- **D4 : Appui logistique**
- **D5 : Information**

■ Contenu du PGUI sous forme de fiches :

- ❖ **FICHES INFO**
- ❖ **FICHES RISQUES PARTICULIERS**
- ❖ **FICHES RESSOURCES**
- ❖ **FICHES ACTIONS**

Les fiches comprennent notamment :

- Annuaire des fonctions concernées
- Inventaire des risques
 - Liste des services et moyens
 - Liste des centres d'information et services spécialisés
 - Procédure d'alerte
 - Moyens et schéma de communication
 - Modalités de déclenchement des phases
 - Coordination opérationnelle et stratégique
 - Information de la population et victimes
 - Organisation des exercices et fréquences
 - Méthodologie de mise à jour
 - Transport, accueil et hébergement des victimes
 - Rapports et formulaires types



■ Approbation du plan

- Finalisation par la Cellule de Sécurité
- Agrération par le Conseil communal
- Approbation par le Gouverneur de la Province de Namur

CADRE DE RÉFÉRENCE

Planification d'urgence

Outil de programmation et de gestion d'une situation d'urgence visant à permettre un engagement rapide de moyens de secours disponibles ainsi qu'à réaliser une coordination optimale des moyens.

Situation d'urgence

Tout événement qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale et qui nécessite la coordination des disciplines afin de faire disparaître la menace ou de limiter les conséquences néfastes. :

- Etat d'une situation où les besoins (humains, techniques, alimentaires, sanitaires, ...) dépassent les moyens d'action.
- Etat d'une situation impliquant l'intervention de plusieurs disciplines de manière simultanée.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente (notamment l'article 10bis)
- Arrêté royal relatif aux plans d'urgence et d'intervention du 16 février 2006
- Arrêté royal du 10 août 1998 instituant les Commissions d'Aide médicale urgente (notamment les articles 1,3, 4 et 5)
- Circulaire ministérielle NPU-1 relative aux plans d'urgence et d'intervention du 26 octobre 2006
- Circulaire ministérielle NPU-2 relative au plan général d'urgence et d'intervention du Gouverneur de la Province
- Circulaire ministérielle NPU-4 relative aux disciplines
- Article 135 de la nouvelle loi communale
- Article 128 de la loi provinciale
- Circulaire ministérielle relative au Plan d'Intervention Médicale du 14/12/2009

■ **Objectif**

Contient les directives générales et les informations nécessaires pour assurer la gestion de la situation d'urgence.

■ **Cellule de sécurité**

Rôles

- ✓ D'établir un inventaire et de procéder à une analyse des risques;
- ✓ De rédiger et actualiser les PUI, tant en ce qui concerne les dispositions générales (PGUI) que les mesures particulières en fonction d'un risque spécifique;
- ✓ D'organiser les exercices visant à tester et à évaluer la planification d'urgence;
- ✓ De participer à l'organisation de l'information préalable à la population sur la planification d'urgence.



Composition de la Cellule de Sécurité – Plan d'urgence

DISCIPLINE	SERVICE	TITRE	NOM	PRENOM	FONCTION
Présidence	ADMINISTRATION COMMUNALE	Monsieur	PAULET	José	Bourgmestre
D1	SERVICE PUBLIC D'INCENDIE	Monsieur	MINNAERT	Pierre	Chef de corps
D2	INSPECTION PROVINCIALE D'HYGIENE	Docteur	RENARD	Juliette	Inspectrice d'Hygiène
D2	INSPECTION PROVINCIALE D'HYGIENE	Monsieur	GILLARD	Jean-François	Psychosocial Manager
D2 (Autorité locale)	CPAS	Monsieur	DEGODENNE	Michel	Président du CPAS
D2 (Agent local)	CPAS	Madame	JEROUVILLE	Sophie	Secrétaire du CPAS
D3	ZONE DE POLICE DES ARCHES	Monsieur	DANTINE	Roland	Chef de corps
D3 (Agent local)	ZONE DE POLICE DES ARCHES	Madame	DELFORGE	Françoise	Chef de proximité
D4	PROTECTION CIVILE	Monsieur	TILMAN	Jean	Représentant de M. TUTS
D4	PROTECTION CIVILE	Monsieur	TUTS	Nicolas	Commandant de l'unité opérationnelle
D4 (Autorité locale)	ADMINISTRATION COMMUNALE	Monsieur	CARPENTIER	Daniel	Echevin des travaux (voiries)
D4 (Autorité locale)	ADMINISTRATION COMMUNALE	Monsieur	COLLOT	Francis	Echevin des travaux (bâtiments)
D4 (Agent local)	APPUI LOGISTIQUE	Monsieur	PAULET	Jean-Marie	Brigadier-Chef voiries
D4 (Agent local)	APPUI LOGISTIQUE	Monsieur	THIRY	Philippe	Brigadier-Chef bâtiments et Agent Sécurité-Hygiène
D5	COMMUNICATION	Madame	ARNOULD	Stéphanie	Agent de communication
D5	COMMUNICATION	Madame	BRAHY	Stéphanie	Appui logistique
PLANU		Monsieur	BRUAUX	Daniel	Secrétaire communal, agent de planification PGUI

ZONE DE POLICE DES ARCHES

Extrait du livre « La Commune expliquée aux candidats et aux nouveaux élus » édité par l'Union des Villes et Communes de Wallonie :

« La Commune, gardienne de l'ordre public (police)

Le bourgmestre, chef de la police locale

*L'ordre public peut se définir comme l'état social idéal caractérisé par la paix, la sécurité publique et la sûreté. Les puristes distinguent l'ordre public **de direction**, qui protège l'intérêt général et l'ordre public **de protection**, qui protège les plus faibles (les consommateurs par exemple).*

Des dispositions fondamentales inscrites dans des décrets révolutionnaires entre 1789 et 1791 réglementent encore en 2012 la vie des citoyens en matière d'ordre public. En effet, l'article 135, §2, de la nouvelle loi communale qui découle directement de ces textes vieux de plus de deux siècles énonce : « les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ».

Le trouble à l'ordre public est l'atteinte significative à la paix publique. Cette notion est assez évidente quand le trouble génère un danger ou un désagrément. Mais elle est plus floue lorsqu'il s'agit d'une nuisance, d'une atteinte à la quiétude, qu'elle soit causée par une personne seule (ivresse publique, tapage diurne ou nocturne...), ou par un groupe (manifestations, émeutes, attroupements, etc.).

*C'est sur cette base légale que les communes se sont dotées d'une force de police à même de **maintenir ou de restaurer l'ordre public**, en imposant des restrictions et des limitations aux libertés des individus, tout en gardant une juste proportion entre la mesure prise et le but poursuivi (principe de proportionnalité).*

*Le bourgmestre peut, quant à lui, prendre des **'arrêtés de police'**. C'est le cas des arrêtés d'inhabitabilité, pris pour sauvegarder la sécurité des personnes habitant dans un lieu insalubre. »*

En plus de divers services d'ordre locaux (nos services sont présents sur les nombreuses courses cyclistes, fêtes et cérémonies diverses), vous trouverez ci-après, en substance, le relevé de certaines informations ou missions de police sur le territoire de la commune de Gesves.

Janvier – Février 2012 :

- L'Inspecteur Principal DELFORGE est affectée à mi-temps au sein du Poste d'Andenne (elle n'a jamais repris ses fonctions à Gesves),
- Opération de prévention mobile dans le cadre de la lutte contre la criminalité itinérante (14 janvier et 13 février 2012).

Mars – Avril 2012 :

- Dans le cadre du plan d'Action « incivilités », nous avons proposé un article à publier dans les bulletins communaux respectifs, article exposant notamment la bonne réaction face à ces dégradations.
- Opération de prévention mobile dans le cadre de la lutte contre la criminalité itinérante (30 mars 2012).

Mai – Juin 2012 :

- L'Inspecteur SEUMOIS a demandé à faire valoir ses droits à la pension en date du 1^{er} avril 2013 ;
- Team building de la zone sur la commune de Gesves (1^{er} juin 2012) ;
- Opération de prévention mobile dans le cadre de la lutte contre la criminalité itinérante (2 juin 2012) ;
- Fin juin : service d'ordre sur le concours national et international de Jeunes chevaux à Arville (Gesves).

Juillet – Août 2012 :

- Le 01 août, un collaborateur s'est rendu à l'École d'équitation de Gesves en vue de prodiguer quelques conseils « prévention vol » suite aux divers vols de matériel qui venaient de s'y commettre.

Septembre – Octobre 2012 :

- Service d'ordre à la kermesse de Sorée (15 et 16 septembre) ;

Nous ne disposons pas encore de retour pour les mois de novembre et décembre.

A cela, nous devons ajouter les rôles de permanence suivants :

- permanence mobile 24/24Hr sur l'ensemble du territoire de notre zone,
- un officier de police judiciaire ;
- un officier de police administrative ;
- une équipe d'enquêteurs.

De nombreux contrôles radar répressifs ont été effectués, notre radar préventif a également été placé, ponctuellement (un compte-rendu à l'autorité a été fait en Conseil Zonal de Sécurité).

Nous avons réalisé les analyses de trafic sollicitées par l'autorité communale ou aux endroits accidentogènes.

Enfin, nos services développent au bénéfice de toutes les écoles primaires de notre zone de police :

- le projet MEGA (Mon Engagement pour Garantir l'Avenir),
- le circuit en ville (avec obtention du brevet cycliste).

SERVICE INCENDIE ET SERVICE 100

SERVICE INCENDIE ET SERVICE 100

GÉNÉRALITÉS

Le Service Incendie de la Ville d'Andenne protège trois communes dont la population est répartie comme suit :

Commune(s) ou partie(s) de commune(s)	Nombre d'habitants	Superficie (ha)
Andenne	25800	8617
Ohey	4815	5664
Gesves	6995	6492
Total	37610	20773

Dans le cadre du fonctionnement du service Incendie, la Ville d'Andenne a décidé la mise en place du service de garde ambulance en casernement, en ce qui concerne le premier départ ambulance, sept jours sur sept, en journée de 7h00 à 19h00, à partir du 1^{er} septembre 2012. Depuis, le premier départ ambulance a un délai de départ inférieur à une minute trente seconde en journée.

Etant donné que la centrale 112 ne tient compte de cette amélioration du temps de départ du Service que depuis le premier octobre, l'augmentation du nombre de courses ambulances n'est pas relevable dans les statistiques qui sont présentées ci-dessous.

Il y a lieu de trouver ci-dessous le tableau générique des missions effectuées par le SRI depuis 2006. Toutes les années sont complètes à l'exception de l'année en cours, clôturée au 01/10/2012.

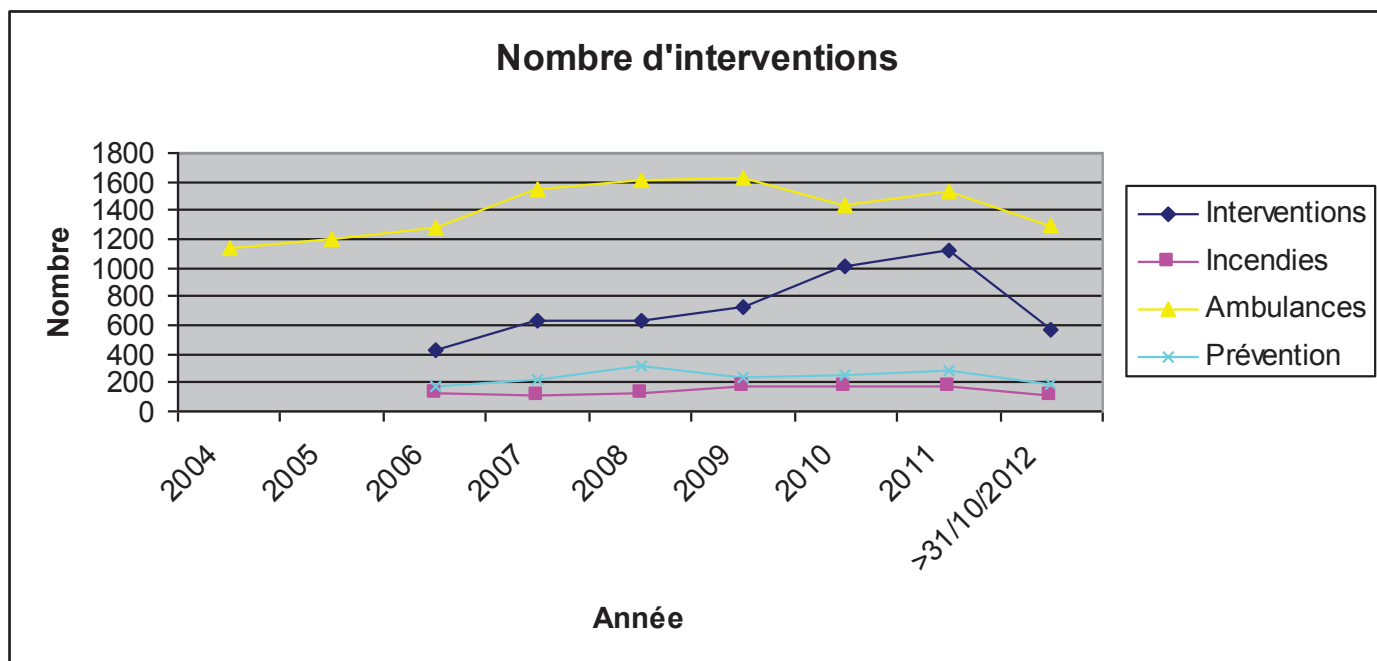
Nombre de missions par année complète									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	>31/10/2012
Interventions			430	637	636	727	1011	1124	569
Incendies			125	118	134	171	172	167	103
Ambulances	1141	1198	1272	1554	1616	1620	1440	1532	1300
Prévention			171	228	320	238	258	278	193

En 2012 : 1300 courses ambulances ont été effectuées, dont 351 courses avec VIM, jusqu'au 31/10/2012.

Il y a lieu de constater une stabilité de l'activité ambulance par rapport à 2011. Ce qui confirme la perte de territoire observée en 2010 suite à l'entrée en application du principe de l'aide adéquate la plus rapide. Logiquement, les résultats de 2013 devraient être supérieurs.

Aussi, il est constaté une diminution du nombre d'interventions diverses de discipline pompier, incendie et prévention.

Effectivement, en 2012, la Ville d'Andenne a été relativement épargnée au niveau des intempéries et le nombre d'interventions pour nids de guêpes a considérablement chuté.



De manière plus ventilée, en ce qui concerne les interventions « pompier », le tableau ci-dessous reprend le nombre d'interventions détaillées par commune recevant les secours du SRI Andenne.

Code	Description	Andenne	Ciney	Fernelmont	Gesves	Hannut	Havelange	Huy	Héron	Ohey	Autre	Total
1	Incendie	68		1	20			1	3	7	3	103
2	Substances dang. et environnement	14			5			1		1		21
3	Interv. techn. et sauvetage	356			51			1	4	29	10	451
4	Interventions spéciales											
5	Logistique	18	1		1			2	1	3	3	29
7	Présence préventive lors d'une manifestation	3			4						2	9
8	Fausse alerte	39		3	9		1		1	5	1	59

A ces fins, le SRI dispose en terme de personnel :

Grade	Professionnel	Volontaire	Remarque
Capitaine	1		
Lieutenant	1	1	
sous-lieutenant			
Adjudant		4	
Sergent	1	3	
Caporal		7	
Sapeur-pompier		21	
Secouriste ambulancier civil	1		1 ETP
Secrétaire de corps	1		1 ETP
Secrétaire	1		1/2 ETP
Testeur de BI	1		1 ETP

PERSONNEL

Au cours de l'Exercice 2012, la Ville d'Andenne a procédé au recrutement de 11 pompiers volontaires durant le dernier trimestre 2012. Ces derniers sont envoyés au cours fin 2012 et seront opérationnel site à la réussite de leurs formations à priori en 2013.

OPÉRATIONNEL

Lors de l'exercice 2012, le Service Incendie a conclu les dossiers de modernisation de matériel roulant et embarqué suivants :

- 3 Détecteurs de monoxyde de carbone pour les ambulances,
- 2 Tronçonneuses de sauvetage,
- 6 Systèmes intégrés de communication dans les casques,
- 1 pompe thermique de désincarcération portable
- 1 ouvre porte hydraulique
- Mise à niveau de la centrale d'appel et renouvellement des récepteurs d'appel individuels

Extrait du livre « La Commune expliquée aux candidats et aux nouveaux élus » édité par l'Union des Villes et Communes de Wallonie :

La Commune, garante de la sécurité publique (incendie, voirie, éclairage public, gaz) :

C'est sur le fondement des mêmes décrets révolutionnaires et de l'article 135 de la *nouvelle loi communale* que la commune est compétente en matière de 'sûreté' et de 'tranquillité'.

Les services d'incendie et de secours

Chaque commune doit veiller à la sécurité et à la salubrité des logements sur son territoire, notamment en leur assurant l'intervention et la protection en cas d'incendie.

LE RÈGLEMENT COMMUNAL D'INCENDIE

À titre préventif, les communes peuvent adopter un '*Règlement de police relatif à la protection contre l'incendie et l'explosion*' pouvant compter plusieurs dizaines de pages. Ce document reprend toutes les règles applicables sur le territoire communal et destinées à limiter ces risques spécifiques, dans la mesure du possible.

On peut y trouver des dispositions relatives aux immeubles et établissements accessibles au public, aux installations et manifestations temporaires, aux nouveaux lotissements, aux immeubles de logement, aux bâtiments industriels, aux établissements scolaires ou aux milieux d'accueil de la petite enfance. Sont également énoncées une série de règles relatives aux transformations, rénovations ou changements d'affectation de ces mêmes biens immobiliers. De même, les feux d'artifices, barbecues, feux de joie y sont réglementés... jusqu'à l'entretien et au ramonage des cheminées !

Lors de visites régulières, les services d'incendie contrôlent le strict respect de ces règles dans les bâtiments accueillant du public, ou certains types d'établissements soumis à des législations spécifiques (maisons de repos, hôtels, etc.) à l'exclusion des habitations individuelles et privées.

Les municipalités entretiennent également des services d'intervention d'urgence (pour les incendies, ou pour les accidents et l'aide médicale urgente, qui représentent la plus grande part des sinistres), qu'elles financent d'ailleurs à hauteur de 90 %. Les services d'incendie peuvent être organisés sur base communale, intercommunale ou pluri-communale. Ces services portent tous le nom de **service régional d'incendie** (SRI), bien qu'ils ne dépendent aucunement de la Région et soient communaux.

Sur les 85 services d'incendie de Wallonie, 20 services mono-communaux ne desservent que leur commune. Pour les autres, une commune « centre de groupe » gère le personnel, le matériel et l'infrastructure au bénéfice des « communes couvertes ».

Il y a, d'une part, **les pompiers professionnels**, dotés du statut de fonctionnaire communal spécifique (selon le règlement de la commune qui gère leur service), et, d'autre part, **les pompiers volontaires**, occupés par tranches de 5 ans via une « déclaration d'engagement ». Ils exercent souvent un autre métier à titre principal.

LA RÉFORME DES SERVICES D'INCENDIE

Une mue globale des services d'incendie (incluant l'aide médicale urgente) est en cours, sur base de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile. Faute d'arrêtés d'exécution et vu la rareté des moyens budgétaires, sa mise en œuvre est toutefois assez lente. En voici les principes directeurs :

- à contribution équivalente, le droit à l'assistance la plus adéquate et la plus rapide et à la même protection de base pour chaque citoyen ;
- de nouvelles **zones de secours** mailleront tout le territoire ;
- au niveau opérationnel, **un réseau de casernes et de postes de secours** sera déployé pour la couverture la plus rapide du territoire ;
- le fédéral fixe les normes ;
- un financement rééquilibré pour tendre à terme vers une répartition 50 % - 50 % des charges entre Fédéral et communes (contre 10 % pour le Fédéral et 90 % pour les communes actuellement).

La bonne gestion des voiries

La bonne gestion des routes représente une compétence communale très importante et très lourde.

Elle porte sur toutes les voiries dont elles sont le gestionnaire officiel, soit 74.000 km ou 90 % des voiries de Wallonie. Ensuite, elles ont une obligation complémentaire qui vise toutes les voiries (régionales - à l'exception des autoroutes - et provinciales) : n'ouvrir que des voies sûres à la circulation sur son territoire, c'est-à-dire exemptes d'éléments pouvant surprendre les usagers. La responsabilité du bourgmestre peut même être engagée en cas de non-respect de cette obligation.

La municipalité s'acquitte de cette tâche en signalant les dangers sur certains tronçons, par exemple en raison de chantiers, d'inondations ou de verglas, de routes enneigées, de dégradations du revêtement, de manifestations populaires, etc. Elle peut aussi fermer des routes à la circulation (temporairement ou non). Elle n'est toutefois pas obligée d'y effectuer des réparations tant qu'elle prévient correctement les usagers.

La commune peut s'appuyer sur un **service travaux** efficace pour mener à bien ces chantiers.

**OPERATION DE DEVELOPPEMENT
RURAL (ODR)
FONDATION RURALE DE WALLONIE
(FRW)**

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR) – FONDATION RURALE DE WALLONIE (FRW)

AGENT TRAITANT : JUSTINE HAYEN

FONDATION RURALE DE WALLONIE (FRW)



Les deux principaux projets suivis par la FRW en 2012 sont la place de Faulx-les Tombes et l'aménagement des 5 logements au 2e étage de l'aile gauche du bâtiment de la Pichelotte.

Voir rapport annuel PCDR.

Pour mémoire le lot 1 du PCDR comprenait les fiches-projets suivantes :

- **FP1.1** : Construction d'une maison de l'entité à Faulx-Les Tombes
- **FP1.2** : Aménagement de la place de Faulx-Les Tombes
- **FP 1.3** : Acquisition et réaffectation en 6 logements à loyer modéré de 5 bâtiments à Strud
- **FP 1.4** : Actions de préservation et de valorisation du patrimoine
- **FP 1.5** : Actions d'information, d'éducation et de sensibilisation sur différentes thématiques liées à l'environnement.
- **FP 1.6** : Amélioration des «outils de diffusion» de l'information de proximité (et création de nouveaux outils) et amélioration de la coordination de l'information de proximité.
- **FP 1.7** : Etude et aménagement des bâtiments publics et des abords du centre de FP 1.8
Développement de la commission consultative des aînés et de ses missions en vue d'une amélioration et d'une diversification des activités et services pour les aînés.
- **FP 1.8** : Développement de la commission consultative des aînés et de ses missions en vue d'une amélioration et d'une diversification des activités et services pour les aînés.
- **FP 1.9** : Valorisation du bénévolat
- **FP 1.10** : Développement des possibilités d'accueil de la petite
- **FP 1.11** : Actions d'ouverture et de coopération de la commune avec l'extérieur.
- **FP 1.12** : Diversification de l'offre de logement
- **FP 1.13** : Réaffectation du bâtiment de la Pichelotte, à Gesves en lieu d'accueil intergénérationnel, et aménagement des abords
- **FP 1.14** : Utilisation rationnelle de l'énergie
- **FP 1.15** : Actions de soutien à l'économie locale

1. 1^{ère} convention : Maison de l'entité à Faulx-Les Tombes

Travaux en phase terminale. Inauguration prévue début 2013.

2. 2^{ème} convention : Aménagement de 5 logements au 2^{ème} étage de l'aile gauche de la Pichelotte

Ce projet d'aménagement était repris initialement dans le plan bisannuel du logement 2009 – 2010 mais également dans le lot 1 du PCDR – fiches 1.3 ; 1.12 et 1.13. Pour des raisons de critères d'éligibilité, ce projet a été sorti du plan logement et repris par le PCDR (2^{ème} convention).

L'aménagement proposé dans le cadre de cette 2^e convention est composé de 2 phases :

- PHASE 1 : création de 6 logements moyens au 2^e étage de l'aile gauche ;
- PHASE 2 : aménagement des abords et du parc résidentiel de la Pichelotte ;

En juin 2011 le projet soumis au Ministre compétent visait uniquement la phase 1.

La convention a été approuvée par le conseil communal le 11/06/2008 et par le Ministre le 16/12/2008

Nous avons lancé l'avis de marché le 27/08/2012. L'ouverture des offres a été faite le 08/10/2012.

Et suite au rapport des offres établi par le bureau d'architecture Ause-Strehler., le collège a adjugé le marché des travaux, ce 26/11/2012 à l'entreprise Picard pour une montant de 550 831,85€.

3. 3^{ème} convention : Aménagement de la place de Faulx-Les Tombes

Le projet d'aménagement de la place de Faulx-les Tombes est un des projets du lot 1 du PCDR de Gesves approuvé en 2006. Il concerne la fiche projet 1.2.

Le projet est passé au conseil du 01/02/2012 pour la révision de l'enveloppe budgétaire et pour introduire une demande de 3^{ème} convention auprès du ministre. Nous avons reçu un projet de convention par le Département de la Ruralité le 27/06/2012. Le dossier d'approbation de la 3^{ème} convention a été soumis au Conseil communal du 25/09/2012. Le dossier complet a été envoyé au cabinet du ministre le 12/10/2012. Nous attendons un retour du cabinet du ministre pour lancer la procédure. Sélection de l'auteur de projet en vue de préparer le cahier des charges des travaux.

4. Autres fiches projet. Évolution

FP 3. Restauration et la valorisation des fours à chaux rues de Bellaire à Haltinne

La commune souhaite restaurer les anciens Fours à chaux. Concrètement, il est envisagé de mener des travaux de restauration afin de remettre les fours à chaud en état, de les valoriser et d'en faire la promotion.

Les propriétaires de ces fours entament également des travaux d'embellissement.

La commune a rencontré le propriétaire qui est d'accord de réaliser un bail emphytéotique. La commune a chargé un géomètre pour préparer les plans à intégrer dans le bail emphytéotique qui est en cours de rédaction.

La FRW a investigué auprès de différents organismes et pouvoirs subsidants, lesquels ont apporté des précisions quant aux conditions à remplir pour éventuellement accéder aux subsides dont la Commune pourrait bénéficier.

Apparemment, le Petit Patrimoine Populaire Wallon financerait depuis peu la restauration des fours à chaud.

La FRW a obtenu un avis positif sur le principe pour obtenir une subvention de maximum 7.500,00 €. Un dossier chiffré.

5. Projets prioritaires retenus par le collège communal pour les 3 prochaines années.

- **FP 1.6.** : Amélioration des « outils de diffusion » de l'information de proximité (et création de nouveaux outils) et amélioration de la coordination de proximité.
- **FP 1.7.** : Etude et aménagement des bâtiments publics et des abords du centre de Gesves.
- **FP 1.13.** : Aménagement du site de « La Pichelotte » ; 2^{ème} partie finalisation.



Extrait du livre « La Commune expliquée aux candidats et aux nouveaux élus » édité par l'Union des Villes et Communes de Wallonie :

« La Commune, ferment de ruralité »

Pas moins de 153 communes de Wallonie ont un caractère rural ou assimilé, soit près de 47 % du territoire wallon. C'est dire si la ruralité représente un enjeu crucial pour notre région. Il s'agit de préserver et de valoriser, de façon intégrée, les territoires ruraux dans leurs composantes économique, sociale et environnementale, compte tenu des fonctions de l'espace rural : production agricole et forestière, économie locale, biodiversité, tourisme, loisirs et habitat.

*Souhaitant prendre leur destinée en mains, nombre de communes rurales s'engagent dans un **programme communal de développement rural** (PCDR).*

La commune qui se lance dans un PCDR, après consultation et avec une participation maximale de la population, va se définir une série d'objectifs, traduits dans des projets concrets assortis d'un calendrier de réalisation et de moyens financiers nécessaires.

Après approbation par le Gouvernement wallon, le PCDR peut faire l'objet d'un subventionnement jusqu'à 80 % pour une série d'investissements très divers touchant à l'emploi ou aux activités économiques, aux services et équipements à usage de la population, à l'habitat, aux lieux de rencontre (espaces publics ou maisons de villages), au cadre de vie (y compris le patrimoine bâti et naturel), aux voiries et moyens de transport et de communication d'intérêt communal.

Plus d'une centaine de communes wallonnes mènent actuellement une opération de développement rural. La plupart sont accompagnées dans cette démarche par la Fondation rurale de Wallonie (FRW)²⁵. »

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

AGENT TRAITANT : FABIENNE RICHARD

UNE ALE ... QU'EST-CE ?

Les agences locales pour l'emploi ont été créées en 1987 par le Ministre de l'Emploi de l'époque, Monsieur HANSENNE. L'objectif était de permettre à des chômeurs de longue durée de renouer un lien avec le monde du travail par le biais d'activités de proximité au service de personnes privées ou morales.

Chaque commune pouvait dès lors "ouvrir" son ALE.

Les activités effectuées en ALE répondent à un besoin de service qui n'est généralement pas rencontré dans le circuit de travail régulier.

De ce fait, elles ont pour rôle de :

- Permettre à des demandeurs d'emploi indemnisés de travailler de manière légale tout en gardant leurs droits aux allocations de chômage et ainsi d'améliorer leur statut pécuniaire.
- Répondre à un besoin important de services non rencontrés au niveau local.

Le travail en ALE est réservé aux personnes demandeuses d'emploi. Il faut répondre à un des critères suivants pour pouvoir travailler en ALE :

- Etre chômeur complet indemnisé depuis 24 mois.
- Etre chômeur complet indemnisé depuis 6 mois et avoir atteint l'âge de 45 ans.
- Avoir bénéficié d'allocations de chômage complètes durant les 24 mois dans les 36 derniers mois.
- Etre bénéficiaire du revenu d'intégration social et inscrit comme demandeur d'emploi.

Depuis le 1 mars 2004, les prestations de ménage ne sont plus autorisées en ALE. Seuls les anciens prestataires et utilisateurs peuvent encore bénéficier de ce service. Les nouveaux inscrits sont dirigés vers le système des titres-services.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'ALE ?

Avantage financier

Le travailleur gagne 4,10 € par heure de travail entamée en plus de ses allocations de chômage ; il peut prester 45 heures par mois, ce qui lui rapporte un supplément de 184,50 € non imposable.

N.B. : En jardinage, ils peuvent prester 70 heures par mois.

Réinsertion socioprofessionnelle

Le travail en ALE est un premier pas vers la réinsertion sociale, il permet au chômeur de longue durée de renouer des liens et de se sentir utile grâce à une activité lucrative.

Le fait de travailler dans un système reconnu lui permet de reprendre des habitudes professionnelles utiles pour l'obtention d'un contrat de travail ordinaire.

Couverture par rapport au chômage de longue durée.

Si le chômeur preste 180 heures dans les 6 mois précédents la demande, il est dispensé de se présenter aux convocations dans le cadre de la mesure DISPO (dispense de mois en mois).

STRUCTURE

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) est instituée par une commune sous la forme d'une association sans but lucratif.

Les organes de gestion de cette association doivent être composés paritairement d'une part, de membres désignés par le Conseil communal suivant la proposition entre la majorité et la minorité et, d'autre part, de membres représentant les organisations qui siègent au Conseil national du travail (CNT). L'ALE compte au moins 12 membres et au plus 24 membres.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.S.B.L. ALE-GESVES :

FONCTION	NOM	PRENOM	REPRESENTANT
• représentants du Conseil Communal :			
Président	DEBATY	Marcellin	GEM
Membre	AGNELLI	Christophe	GEM
Membre	CONSTANT	Fanny	RPG-LDB
Membre	GILLIS	Marie-Christine	RPG-LDB
Secrétaire	CORNETTE	Véronique	ECOLO
Membre	BALTHAZART	Brigitte	ICG
• représentants du CNT (Conseil national du Travail) :			
Vice-Président	DE BANTERLE	Serge	CGSLB
Membre	FRANCOIS	Laurent	CSC
Trésorier	TILLIEUX	Albert	FGTB
Membre	HINCOURT	Jacqui	FWA
Membre	MESTACH	Roger	FWA
Membre	DELFORGE	Michel	UCM

BUDGET

Outre le choix d'un local accessible au public des utilisateurs et des chômeurs inscrits à l'agence, son entretien et ses charges (électricité, chauffage), il revient à la commune de Gesves de mettre à disposition des agents détachés le matériel nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches (enveloppes et papier, budget pour frais de port, etc...).

L'a.s.b.l. ALE Gesves emploie un agent à mi-temps, Madame Fabienne RICHARD, rémunérée par le Ministère de l'Emploi et du Travail (ONEM).

Les recettes de l'ALE proviennent de deux sources :

- l'allocation trimestrielle de 619,73 € accordée par agent ONEM, détaché à temps plein dans l'ALE (allocation destinée à couvrir les frais administratifs). Donc à Gesves, 309,87 €.
- la quote-part sur chèques (25% par chèque émis par EDENRED (ACCOR) pour les utilisateurs de la commune de Gesves).

LES PRESTATAIRES

Nombre de chômeurs complets indemnisés inscrits à l'ALE et nombre de chômeurs ayant presté des activités.

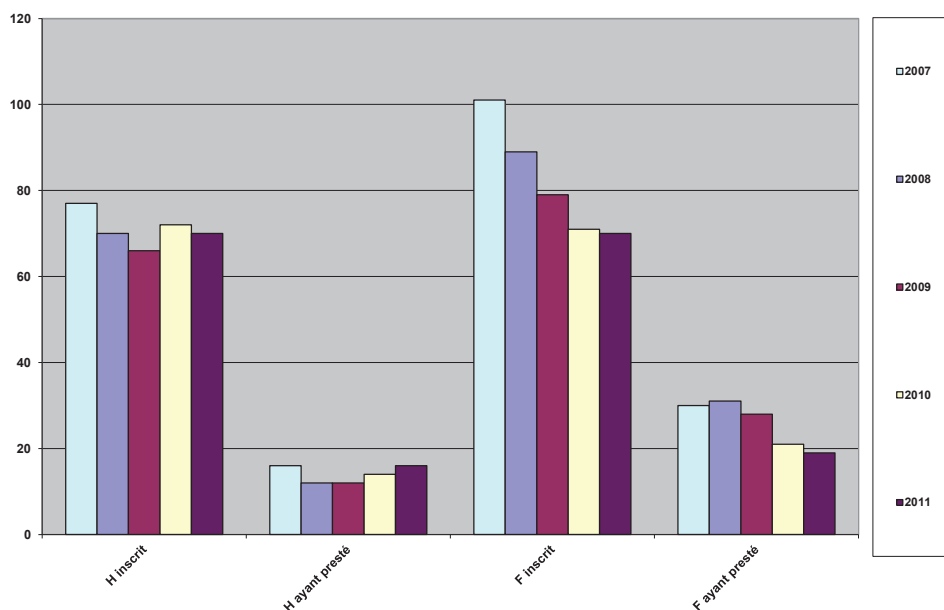
MOIS	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	INSCRITS	AYANT PRESTE	en %	INSCRITES	AYANT PRESTE	en %	INSCRITS	AYANT PRESTE	en %
2011									
<i>Janvier</i>	63	8	13	70	15	21	133	23	17
<i>Février</i>	66	10	16	70	17	24	136	27	20
<i>Mars</i>	66	14	22	70	17	34	136	31	23
<i>Avril</i>	60	15	25	72	18	25	132	33	25
<i>Mai</i>	61	20	32	74	18	24	135	38	28
<i>Juin</i>	59	15	25	74	18	25	133	33	25
<i>Juillet</i>	48	15	32	59	14	24	107	29	28
<i>Août</i>	48	14	30	59	14	24	107	28	26
<i>Septembre</i>	50	14	28	58	16	28	108	30	28
<i>Octobre</i>	49	13	26	57	16	28	106	29	27
<i>Novembre</i>									
<i>Décembre</i>									
Moyenne 2012	57	14	25%	66	16	25%	123	30	25%
Moyenne 2011	69	15	23%	70	19	27%	139	34	25%
Moyenne 2010	72	8	18%	70	21	30%	143	34	24%
Moyenne 2009	66	12	18%	78	28	36%	144	40	27%
Moyenne 2008	69	12	17%	89	31	35%	158	43	26%
Moyenne 2007	77	16	20%	101	30	30%	178	46	25%

Les prestataires ALE se répartissent comme suit :

Les femmes constituent 54% des inscriptions pour 46% chez les hommes.

25% des femmes et des hommes prestent des heures ALE et 75% n'en prestent pas.

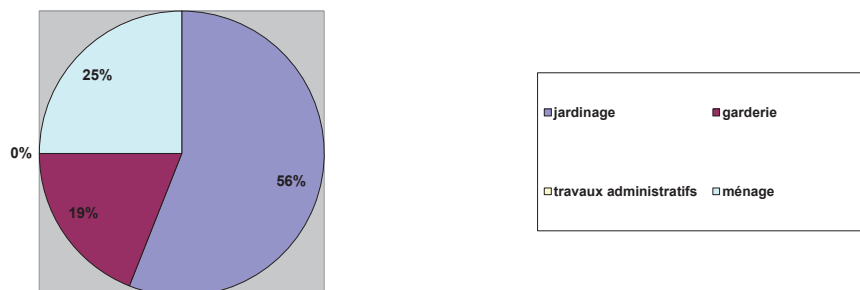
Le total des heures prestées pour l'année 2012 s'élève à 11572, soit une moyenne de 1157,2 heures par mois. Nombre de ménages bénéficiaires : 135



Les travaux (en heures prestées)

	Jardinage	Garderie	Travaux adm.	Ménage
Janvier	232	345	0	209
Février	462	292	0	206
Mars	657	348	0	215
Avril	743	272	0	270
Mai	973	310	0	305
Juin	845	251	0	336
Juillet	750	18	0	359
Août	611	0	0	346
Septembre	680	128	0	312
OCTOBRE	580	160	0	357
Novembre				
Décembre				
Moyenne 2012	56%	19%	0%	25%
Moyenne 2011	52%	19%	0%	29%
Moyenne 2010	42%	19%	0%	39%
Moyenne 2009	31%	19%	1%	49%
Moyenne 2008	31%	18%	1%	50%
Moyenne 2007	36%	9%	1%	54%

Le jardinage représente le taux le plus élevé d'occupation : 52%, suivi des travaux ménagers avec 29%, viennent ensuite les garderies 19 %.



Dépenses exceptionnelles 2012

Dans le cadre de ses initiatives locales pour l'emploi, l'ALE de Gesves a sponsorisé le SIEF 2011 pour un montant de 300 €.

Les membres du Conseil d'Administration de l'asbl ALE Gesves ont décidé d'offrir exceptionnellement à chaque chômeur, ayant presté des heures ALE de façon régulière et domicilié sur la commune de Gesves, un panier Gourmand. Ce panier a une valeur de 30 € et est distribué à 28 personnes (28 X 30€ = 840 €).

Nombres d'heures prestées pour la Commune

5-janv	1.570,80 €	Ecole F-LT - janvier à juin 2012
5-janv	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 12/11
6-janv	77,35 €	Bibliothèque - DELTENRE 12/11
10-janv	166,60 €	Chapiteaux - GIGOT 12/11
1-févr	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 01
2-févr	59,50 €	Bibliothèque - DELTENRE 01
1-mars	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 02
1-mars	101,15 €	Bibliothèque - DELTENRE 02
5-mars	41,65 €	Chapiteaux - GIGOT 02
3-avr	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 03
4-avr	77,35 €	Bibliothèque - DELTENRE 03
3-avr	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 04
4-avr	77,35 €	Bibliothèque - DELTENRE 04
4-juin	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 05
4-juin	95,20 €	Bibliothèque - DELTENRE 05
3-juil	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 06
3-juil	77,35 €	Bibliothèque - DELTENRE 06
12-juil	154,70 €	Plaine - DELREE 07
30-juil	119,00 €	Plaine - DELREE 07
1-août	59,50 €	Bibliothèque - DELTENRE 07
2-août	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 07
3-sept	59,50 €	Bibliothèque - DELTENRE 08
4-sept	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 08
12-sept	351,05 €	Ecole F-LT - sept à déc 2012
20-sept	65,45 €	ADL - animation expo FW - Hubeaux
3-oct	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 09
3-oct	83,30 €	Bibliothèque - DELTENRE 09
25-oct	29,75 €	ADL - animation expo FW - Hubeaux
8-nov	101,15 €	Bibliothèque - DELTENRE 10
8-nov	23,80 €	Presbytère - CLAESSENS 10
8-nov	23,80 €	ADL - Sentiers de l'Art - Claessens Deltenre
TOTAL	3.653,30 €	Soit 614 heures prestées pour la commune

Ecole	1.921,85 €	soit 323 heures
Bibliothèque	868,70 €	soit 146 heures
Plaine	273,70 €	soit 46 heures
Presbytère	261,80 €	soit 44 heures
Chapiteaux	208,25 €	soit 35 heures
ADL	119,00 €	soit 20 heures
	3.653,30 €	soit 614 heures

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

AGENTS TRAITANTS : CHRISTINE SNEPPE, ANNE-CATHERINE POTTIER ET RENAUD ETIENNE

AXE 1 – SOUTIEN A L'ECONOMIE LOCALE ET A L'EMPLOI

ACTUALISATION DU RÉPERTOIRE DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES



Le répertoire des acteurs économiques de Gesves est actualisé en fonction des différentes actions de promotion soutenues par l'ADL.

Par ailleurs, le nouveau Site Internet de Gesves a nécessité une révision de la rubrique économie et notamment du répertoire des entrepreneurs gesvois.

SALON DES INDÉPENDANTS ET DE L'EMPLOI FORMATION (SIEF)

Pour la quatrième année consécutive, l'ADL a pris en charge l'organisation du SIEF, destiné à promouvoir les activités des indépendants gesvois et à aider les Gesvois qui sont à la recherche d'un emploi ou désireux de réorienter leur carrière professionnelle. Cette rencontre, qui s'est déroulée le 18 mars 2012 dans le cadre prestigieux du Grand Manège de l'Ecole Provinciale d'Elevage et d'Equitation, a une fois encore attiré **plus de 700 personnes**. Cet évènement incontournable tend à s'installer durablement dans le paysage des manifestations récurrentes à Gesves et c'est avec la volonté d'offrir encore une meilleure visibilité à nos acteurs socio-économiques que l'ADL travaille déjà à l'organisation de l'édition 2013.



RÉSEAU D'AIDE À L'ENTREPRISE R.A.E.

Constat pour l'entreprise :

- le starter est souvent perdu dans ses démarches et confrontés à une masse considérable d'infos à gérer
- l'entrepreneur est souvent isolé dans son métier d'indépendant
- l'environnement de l'entreprise ne peut pas se limiter: ce qui est classique à proximité peut être novateur plus loin. Mettre un outil à disposition qui permet d'élargir l'environnement de l'entreprise
- les structures d'accompagnement : qui fait quoi ? quelle est la spécificité de chacun ? chaque acteur a sa pertinence (pas de « concurrence ») qu'elle soit locale ou en fonction des missions de la société. Une demande peut ne pas trouver réponse auprès de l'acteur bien connu de l'entreprise alors qu'un autre pourrait y répondre (partenariat extra-locaux)

Objectifs :

Proposer

- un outil « complet mais simple, pertinent et à jour » afin de faciliter la recherche d'info sur la création et/ou la gestion d'entreprise.
- une opportunité de réseautage



Outil :

- Au départ du site www.e-independent.be, un formulaire « intelligent » qui permet au travers de filtres successifs de cibler avec précision la demande d'infos et d'offrir, d'une part, une réponse pertinente et, d'autre, part informer l'ADL qu'une personne sur son territoire recherche de l'info.

GUILDE DES GESVOIS ENTREPRENANTS

La Guilde des Gesvois Entrepreneur, initialement soutenue par l'ADL vole à présent de ses propres ailes. L'ADL reste attentive au développement de ses projets et actions.

AIDE À LA RÉALISATION DE PROJET D'ENTREPRISE

- Un dossier de proposition de réhabilitation introduit par l'ADL relatif à un local communal déserté a permis d'offrir des prestations sportives et de bien-être aux gesvois. 6 prestataires sportifs et de bien-être se partagent la location du local communal « Bien-être ».
- La création d'une entreprise « Brin d'Alice » destinées à un très large public a été accompagnée pas à pas par l'ADL.



Le projet se divise en deux axes :

- o Axe animations : Agnès Hubeau organise des animations dans le cadre des activités parascolaires à Gesves et est approchée par un centre d'accueil pour personnes handicapées dans le cadre d'ergothérapie appliquée.
- o Axe artistique : Agnès Hubeau propose ses animations et expose ses objets « végétaux » lors des manifestations artistiques organisées à Gesves (Village Ouvert et Fleuri, Marché de Noël, espace artisan du Syndicat d'initiative, ...)

<http://brindalice.wikeo.net/>



- Une entrepreneuse (Céline Bouzegza) dans le domaine du chocolat a demandé l'aide de l'ADL pour lancer son projet innovant. Les Contes de Fèves sont présentés à la Barbastelle en novembre 2012.
<http://lescontesdefeves.be/soirees-chocolatees/>



- Un projet à vocation pédagogique est en cours d'étude visant à conscientiser les jeunes sur l'importance de respecter l'environnement. L'objectif de base est de proposer un logement à vocation pédagogique, dédié (protection de l'air, de l'eau, de l'énergie, ...) et éventuellement itinérant (déplacement de l'un à l'autre en convoi d'ânes). Outre les classes vertes (5 jours maxi en semaine), l'hébergement pourrait être mis à disposition de stagiaires adultes.

Contact est pris avec des acteurs locaux en vue de porter ce projet.

ACCUEIL ET PROMOTION DES ENTREPRENEURS ET INDÉPENDANTS GESVOIS

Identifiée comme structure d'accueil des nouveaux entrepreneurs gesvois, l'ADL se charge de les mettre en relation avec des personnes ressources du territoire, de les orienter vers les infrastructures qu'ils pourraient utiliser dans l'entité, de les intégrer dans un réseau au sein du même secteur d'activité...

5 demandes de mise en relation ont été traitées par l'ADL.

L'ADL constitue un relais pour les opérateurs économiques du territoire vers les structures externes spécialisées (UCM, Job'in, Forem, Mirena, ALE, ...) ainsi qu'une plateforme d'information sur les potentialités locales.

2 demandes d'intervention et de mise en relation avec les structures spécialisées ont été traitées par l'ADL.

Le réseau inter-ADL permet également une communication étendue des activités et manifestations en relation avec l'entreprise.

Des demandes d'aides en matière de recrutement et de soutien à l'embauche ont conduit à identifier deux responsables très pertinents au sein du service des ressources humaines du FOREM.

Dans ce cadre, une indépendante a été accompagnée pour l'engagement d'une collaboratrice via les conseils du service GRH du Forem.

L'ADL répond également à des demandes plus précises notamment en matière de prestations dans le secteur artistique. Un contact avec les bureaux de la société SMART a permis d'identifier les meilleures solutions applicables à ce type de demande que ce soit en matière de prestations directes ou en tant que société pour une période définie dans le temps.

AXE 2 – SOUTIEN ET PROMOTION DE L'IMAGE DE GESVES

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS GESVOISES RECONNUES

Avec la Commune de Gesves, l'ADL a soutenu l'organisation :

- De l'opération « Village Ouvert et Fleuri » dans le village de Gesves, le dimanche 23 septembre 2012. En vue d'élargir l'impact de la manifestation, il a été décidé de rassembler plusieurs manifestations le même jour à savoir : la remise des prix du concours Façades Fleuries, le soutien à l'action CAP 48, la journée de la mobilité



- Du concours Façades Fleuries du 15 juin au 31 juillet 2012
- De la journée « Place aux enfants », le 15 octobre 2012 initiée par l'Ecole de l'Envol. Il s'agit de la rencontre entre enfants et artisans, de la promotion de l'artisanat local auprès des adultes de demain.
- Des « Sentiers de l'Art » le weekend des 27 et 28 octobre 2012

Ces manifestations suscitent un grand intérêt des Gesvois qui attendent d'une année à l'autre la réédition de ces événements locaux.



L'ADL a également rencontré les administrateurs de l'asbl « Vagabond'arts » en vue d'apporter son soutien à l'activité *land art* qui suscite beaucoup d'intérêt de la part de nombreux touristes venus sur notre territoire. L'art en général, et le *land art* en particulier, semble être un créneau très porteur au niveau du tourisme mais est également très apprécié des Gesvois.

PROMOTION DE L'IMAGE DE GESVES DANS LES MÉDIAS

Pour la deuxième année consécutive et grâce aux relations entretenues par l'ADL avec les médias locaux (entre autres les publications toutes boîtes), une page dédiée aux établissements Horeca possédant une terrasse a été publiée dans le journal Andenne Potins en vue de les promouvoir durant la période estivale.

La presque totalité des acteurs locaux ont répondu positivement à la demande.



PROMOTION AUX FÊTES DE WALLONIE

A la demande du Collège communal, l'ADL s'est chargée de mettre en place un stand promotionnel de la Commune de Gesves à l'occasion de l'opération « Village Wallon des Saveurs » qui s'est déroulée du 14 au 16 septembre dernier, lors des Fêtes de Wallonie, Place Maurice Servais à Namur. L'équipe d'étudiants, dévolue à l'accueil et à la promotion de notre entité durant l'évènement, proposait au visiteur une assiette-dégustation des produits de notre terroir.

WALLONIE WEEK-ENDS BIENVENUE 2013

CRÉATION D'UN STAND PROMOTIONNEL DE LA COMMUNE

L'ADL a élaboré et introduit le dossier de candidature à WWB 2013. La candidature de Gesves a été retenue et l'évènement se déroulera dans notre commune le week-end des 28 et 29 septembre 2013.



L'ADL travaille actuellement à la création d'un stand promotionnel de la Commune de Gesves. Concrètement, il s'agit de se doter d'un outil promotionnel complet (tente, mobilier et matériel d'information) à utiliser lors des manifestations organisées dans l'entité ou les communes avoisinantes, qu'elles se déroulent à l'initiative des autorités communales ou du monde associatif. L'objectif est double : informer tout interlocuteur sur les services disponibles dans la commune de Gesves et donner l'image d'une administration communale qui va à la rencontre des citoyens.

Le travail d'élaboration suit son cours : la bâche et la structure ont été commandées auprès de la société Expomobile et nous devrions terminer la réalisation des visuels à imprimer sur le mobilier intérieur du stand dans le courant du mois de décembre.

PROMOTION DES PRODUITS DU TERROIR

Elaboration d'un *pack* « cadeau de bienvenue » constitué de bons d'achat chez les commerçants locaux. Ce *pack* a été remis et offert aux nouveaux Gesvois lors d'une réception organisée par la Commune.



Depuis le début de l'année 2010, la Commune de Gesves a repris la gestion des Grottes de Goyet. L'Echevinat du Tourisme a associé l'ADL à la réflexion sur l'utilisation du site dans son ensemble ainsi qu'à sa gestion quotidienne. Dans ce cadre, l'ADL a travaillé cette année à :

- l'élaboration d'un plan de développement stratégique du site (point info SI – grottes de Goyet et expo – espace horeca)
- l'étude et le suivi des travaux de réaménagement et d'équipement de la cafeteria (La Barbastelle), ainsi qu'une identité visuelle extérieure (enseignes)
- l'élaboration d'une nouvelle charte graphique pour l'attraction 'grottes'
- la conception et la gestion d'un nouveau site internet pour les grottes de Goyet
- le suivi des partenariats liés aux programmes d'animations à destination du public scolaire établi en partenariat avec le « Préhistosite de Ramioul » (« valorisation des occupations archéologiques du site de Goyet par la découverte sensorielle et la pédagogie du geste ») et l'asbl « La leçon verte » (basé sur la découverte de l'environnement naturel des Grottes)



- la rencontre de nombreuses entreprises afin de proposer l'organisation de journées découverte aux Grottes de Goyet
- dans le cadre de la semaine karstique (16-24 mars), l'ADL a secondé le service environnement pour l'organisation.
- dans le cadre du partenariat commune-province (charte), l'ADL a été chargée de l'étude, élaboration et suivi de la fiche-projet consacrée aux Grottes de Goyet portant sur la scénographie (éclairage). Le dossier suit son cours.

A cette occasion, les agents ont organisé et coordonné une journée d'animation sur le site pour les écoles de l'entité.

- gestion du dossier 'Journées du Patrimoine 2012' : introduction du dossier et dépôt de candidature, suivi.

- le suivi de la stratégie de promotion du site avec la parution d'encarts promotionnels dans Educpass, guide FOCEF.

L'élaboration et le suivi de la promotion dans un guide nature édité par 'La renaissance du livre' (parution 2013)

La rédaction d'un courrier promotionnel à destination des écoles

L'adhésion au réseau 'Article 27'

La participation au salon 'Carrefour du tourisme' le 27 mars 2012

Gesves info, bulletin du SI, Vlan, ...

- la valorisation de l'exposition « Aux racines de la musique » par l'encadrement des visites et d'ateliers d'animation

- reste à terminer : la scénographie des grottes, une salle de projection audiovisuelle et multi médias dans l'ancien garage, l'aménagement de sanitaires accessibles aux PMR, ainsi qu'une partie de l'aménagement des abords du site.

La nouvelle stratégie, mise en place depuis septembre 2011, appliquée au site de Goyet et notamment les animations organisées en « paquet complet d'une journée » pour les écoles a suscité, à titre d'exemple, la visite de **1079 élèves** en octobre 2012 (482 en octobre 2011). De même, les journées du patrimoine (8 et 9 septembre) ont drainé quelques 320 personnes sur le site.

A la fin novembre 2012, la fréquentation des grottes de Goyet a augmenté de 12% par rapport à 2011, avec un peu plus de 4000 visiteurs.

PRISE EN CHARGE DE LA GESTION DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE GESVES

Développement et structuration de l'asbl

Pour l'assister dans le développement du Tourisme sur son territoire, la Commune de Gesves et plus particulièrement son Echevinat du Tourisme dispose d'un outil de qualité, le Syndicat d'Initiative. Cependant, l'asbl et ses possibilités de développement semblant largement sous-évaluées, l'Echevinat du Tourisme a chargé l'ADL d'explorer différentes pistes pour remédier à cette situation et d'assurer le suivi de la restructuration de l'asbl.

L'objectif principal était d'étendre et diversifier les activités du Syndicat d'Initiative afin d'engranger certains revenus et permettre l'engagement d'une, voire plusieurs personnes supplémentaires au sein de l'asbl. Outre cette réflexion sur le développement, laquelle inclut la recherche de subsides et de financements divers, l'ADL a également assuré, jusqu'en avril 2012, la gestion administrative de l'asbl (convocation aux CA et AG, ordre du jour, compte-rendu, relais vers les instances communales, gestion du site internet, représentation de l'asbl...)

CRÉATION DE MATÉRIEL TOURISTIQUE SUR GESVES ET DIFFUSION

L'ADL s'est chargée de superviser la création d'une nouvelle charte graphique à destination du matériel d'information touristique de la Commune.

L'ADL s'occupe de la gestion du marché d'impression de différents supports de communication touristique (triptyque des Grottes de Goyet) accordé à la société UNIJEP en 2010.

L'ADL coordonne également la réédition de la carte IGN de la Commune regroupant le tracé, revu et corrigé, des 12 balades du Syndicat d'initiative et le plan des rues de l'entité. Celle-ci devrait être disponible à la vente dès le début de l'année 2013.



L'ADL coordonne également la réalisation d'un topoguide à l'usage du promeneur. Celui-ci proposera un commentaire détaillé de chacune des balades du Syndicat d'initiative : patrimoine, biodiversité, toponymie, services... Un cahier des charges a été établi et le marché attribué à un auteur spécialisé. Le travail de correction est en cours. L'ouvrage devrait être publié à l'entame de la saison touristique 2013.



RELAIS AVEC LA MAISON DU TOURISME DU PAYS DE NAMUR

Participation aux cellules relais

La MTPN a créé le système des « Cellules relais » afin d'identifier, au sein de ses 10 communes partenaires, les projets visant à assurer la promotion et la mise en valeur des acteurs touristiques présents sur leurs territoires et susceptibles d'être portés à son niveau. Cette Cellule relais se réunit ponctuellement, selon un ordre du jour fixé au préalable. Elle est constituée d'un représentant de chaque commune constituant la MTPN.

En 2012, la « Cellule relais » s'est réunie, en présence de nos agents, à 4 reprises : les 27/01, 14/05, 14/09 et 13/11.

Mise à jour des brochures promotionnelles

La MTPN édite chaque année un certain nombre de brochures offrant au touriste de passage une série d'informations au sujet des activités et services proposés sur le territoire des 10 communes. Cette année, nos agents ont procédé à la mise à jour des informations contenues dans les publications suivantes : « Vallée d'art et de tradition », « Se loger et se nourrir », « Balades & Ravel/Terroir au Pays des Vallées », « Agenda hiver », « Carte touristique de la MTPN ».



Evènements ponctuels

Nos agents ont encadré la participation de la « Fromagerie du Samson » à l'évènement « RTBF Mobilinfo » qui s'est déroulé le 16 juin dernier sur la place du Grognon à Namur et à l'occasion duquel, un certain nombre d'artisans de bouche était mis en valeur dans le cadre de l'« Année des saveurs ».

Vitrine promotionnelle

Grâce à son adhésion à la MTPN, la Commune de Gesves a pu bénéficier, durant tout le mois d'avril, d'une vitrine promotionnelle au « Point d'information Tourisme » du Square Léopold à Namur. Comme l'année dernière, ce sont les agents de l'ADL qui se sont chargés de l'élaboration du décor, de sa mise en place et de son démontage.



Publications

La MTPN a initié, en 2012, le projet de créer un certain nombre de circuits « vélos » et de les mettre à disposition du grand public sous format papier. Pour la commune de Gesves, nos agents ont choisis de mettre en valeur la boucle tracée par le GAL du Pays des Tiges et Chavées sur la plateforme internet « Geolives » en réalisant un descriptif détaillé, agrémenté de photos. La nouvelle publication intitulée « En vélo au Pays de Namur » est désormais disponible à l'achat au « Point info du SI » à Goyet, au prix de 5€.

Autres

Dans le cadre de l'inventaire Furlan (itinéraires touristiques des lieux de mémoire de la guerre 40-45), l'ADL s'est chargée de la recherche pour la commune de Gesves.

CERCLE HORTICOLE GESVOIS

Depuis 2009, année de sa création, le Cercle Horticole bénéficie de l'aide administrative et logistique de l'ADL pour son fonctionnement quotidien et l'organisation de ses conférences le troisième mardi du mois.



AXE 4 – GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ASBL

SECRETARIAT SOCIAL

Depuis le mois d'avril 2011, le secrétariat social de l'asbl n'est plus géré par le service du personnel de l'administration communale mais par l'UCM. Cette nouvelle gestion demande un suivi administratif régulier.

COMPTABILITÉ

L'asbl utilise une comptabilité simple, gérée de façon autonome par un de nos agents.

PROMOTION ET DIFFUSION DES ACTIONS

Afin d'assurer une visibilité maximale à l'ADL et à ses actions, nous assurons une mise à jour ponctuelle de notre blog et diffusons régulièrement le compte-rendu de nos actions dans la presse locale.

TOURISME

TOURISME

SYNDICAT D'INITIATIVE – GROTTES DE GOYET

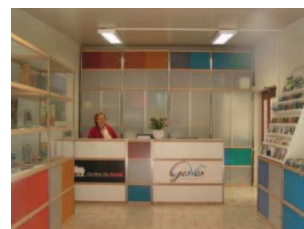
AGENTS TRAITANTS : ANNE-CATHERINE POTTIER – RENAUD ETIENNE

Suite à l'aval par le Conseil communal du plan de relance du site de Goyet soumis par l'ADL, deux agents communaux ont été mis à disposition du Syndicat d'initiative, du 20 avril au 31 décembre, à mi-temps, afin de concrétiser les objectifs détaillés dans le rapport.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU SITE DE GOYET

Le bureau d'accueil

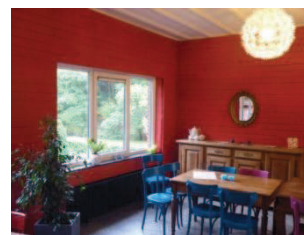
Le point d'accueil du Syndicat d'initiative et la billetterie des grottes de Goyet ont été réaménagés et dotés d'un mobilier moderne clairement identifié par de nouveaux logos et une nouvelle charte graphique propre à chaque service.



Une gamme d'objets souvenirs en rapport avec l'attraction « Grottes de Goyet » est en cours d'élaboration et sera bientôt disponible à la vente au bureau d'accueil. Certains objets, déjà disponibles, livres ou cartes, rencontrent un certain succès (Carnet du patrimoine consacré à Goyet, carte IGN)

La Barbastelle

Les agents du SI ont pris en charge le travail de réhabilitation et d'aménagement du local horeca du site en vue de lui donner une nouvelle identité et de le munir d'un équipement complet : couleurs, mobilier de cuisine, matériel horeca, mobilier intérieur et extérieur...



Les grottes et leurs abords

En étroite collaboration avec le service technique environnement et le projet Eté Solidaire 2012, plusieurs aménagements ont été réalisés, notamment : un sentier d'accès au Strouvia pour les animations 'nature', l'entretien extérieur du site, l'aménagement de gabions sur les hauteurs du site pour les animations, des travaux de peinture à la Barbastelle.

La sécurité générale du site a également été améliorée par le placement d'extincteurs aux endroits stratégiques.

Reste à terminer sur l'ensemble du site :

- l'aménagement de l'ancien garage en local multimédias
- un accès PMR aux sanitaires des locaux du rez-de-chaussée
- la sécurisation des abords du site (entre la terrasse dite classique et les escaliers)

GESTION DE LA BARBASTELLE

Les agents du SI se sont attelés à la reprise d'une brasserie du terroir sur le site de Goyet et, dans ce cadre, ont:

- accompli les démarches administratives nécessaires à l'ouverture de l'établissement, à savoir : l'inscription à la TVA, à la Fédération Horeca de Wallonie, à l'AFSCA et à la Sabam
- contacté une série de producteurs locaux et fournisseurs afin de constituer un stock et d'élaborer une carte
- organisé une soirée d'inauguration du lieu (Barbastelle – point accueil SI) en date du 20 juillet dernier
- mis sur pied une équipe chargée de l'accueil touristique, de la cuisine et du service à la brasserie, composée d'un cuisinier professionnel et de 5 étudiants issus du milieu associatif gesvois
- assuré la promotion de l'établissement via la publication d'encarts dans la presse locale
- pris en charge les réservations et assuré la gestion globale de l'établissement depuis son ouverture au public

PARTENARIATS ET ANIMATIONS AUX GROTTES

Tout au long de l'année, différents groupes scolaires et d'entreprises ont participé à des journées thématiques sur le site. L'appréciation générale est très positive et certaines écoles sont déjà revenues. Les agents du SI en ont assuré l'organisation pratique : informations et réservations, planning, suivi avec les partenaires concernés, suivi administratif, accueil à la Barbastelle sur le temps de midi, visites guidées.



Le 5 août, à Spy, un stand aux couleurs des grottes de Goyet était présent lors de la journée de l'Homme de Spy. Des animations autour de la musique environnementale et des contes préhistoriques y étaient proposées.



Un des agents a travaillé à la conception de nouvelles visites thématiques. Celles-ci sont prévues pour janvier 2013.

Poursuite de la collaboration avec le Domaine de Mozet dans le cadre de stages 'nature' et 'préhistoire' : visite des grottes + animations de et au domaine de Mozet.

Poursuite des partenariats avec le Préhistosite de Ramioul, La Leçon Verte asbl



Des contacts ont été établis avec le Domaine de Béronsart, et l'attraction 'grottes de Goyet' a été insérée dans leur offre à destination des entreprises.

L'inscription de l'attraction patrimoniale « Grottes de Goyet » aux réseaux « Article 27 » et MSW a été entérinée dans le courant de l'année 2012.

Nombre de visiteurs enregistrés au 30.11.2012, tout événements confondus, hors Studio 100 et 'events Barbastelle' : 4143 (il n'y a pas de visites prévues en décembre actuellement), soit une augmentation de 12% par rapport à 2011.

PROMOTION DU PROGRAMME D'ANIMATION DES GROTTES

Un nouveau site internet consacré aux grottes est prêt à être mis en ligne, les agents en assurent la maintenance et les mises à jour.

Un courrier promotionnel a été adressé aux écoles de la Province de Namur.

Différents encarts promotionnels ont été réalisés (voir ADL)

EVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS LIÉS AUX GROTTES

L'année 2012 a vu l'organisation d'une série d'évènements sur le site des grottes, encadrés par les agents du SI :

- Semaine karstique : du 16 au 24 mars 2012 : conférence de Michel Toussaint le vendredi 16 (10 personnes), balade karstique le samedi 17 mars (animée par le CWEPPS, +/- 50 personnes), animations pour les écoles entre le 19 et le 23 mars (une centaine d'enfants), expositions du CWEPPS dans la cafétéria et du Contrat de rivière Haute-Meuse dans le local multimédias.
- Partenariat Commune-Province : 7 juin 2012 : 130 personnes présentes sur le site pour la visite des grottes et la signature de la charte, 31 enfants pendant la journée. Les agents ont assuré l'organisation de la journée : ateliers, contacts avec les écoles, planning, accueil.
- Inauguration de la Barbastelle et des nouveaux locaux du Syndicat d'Initiative : le 20 juillet 2012. Les agents en ont assuré l'organisation.
- Soirée jeux de société le 29 août 2012 : succès très mitigé, promotion insuffisante.
- Journées du Patrimoine 2012 : 8 et 9 septembre : 320 personnes ! Les agents ont assuré l'organisation pratique des journées, l'accueil des visiteurs, les visites guidées et le service à la Barbastelle.
- Conférence de Gaël Clément, paléontologue en charge des fouilles de la carrière de Strud, le 26 septembre 2012, à la Barbastelle : une quarantaine de personnes présentes. Les agents ont assuré l'organisation de la conférence.
- Tournage de plusieurs scènes par la maison de production Studio 100 pour le film 'Piet Pirat' destiné au marché belge (et néerlandophone en particulier) : du 3/11 au 10/11 inclus : l'entièreté du site a été loué, et le service *catering* a été assuré à la Barbastelle par les agents.

EVÈNEMENTS À LA BARBASTELLE

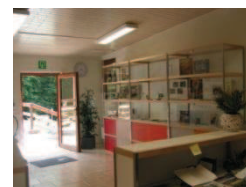
Avec la Barbastelle, le Syndicat d'initiative possède désormais un lieu d'accueil convivial, susceptible d'offrir aux citoyens gesvois et autres un espace adéquat pour venir déguster les produits du terroir et/ou l'organisation d'évènements tels que :

- réceptions du milieu associatif : groupe GeneaGesves le 01/09, l'apéro gesvois le 20/09, les bénévoles du SIT le 06/12
- portes ouvertes d'entreprises : EDZ Diffusion les 28 et 29/10
- réunion de famille : la famille d'Harveng le 11/11
- séminaires : le département de médecine vétérinaire de l'Université de Namur le 21/11
- réunion d'entreprises : le bureau électoral le 14/10, l'entreprise Dothée le 10/11, l'équipe de tournage de la société de production Studio 100 du 03/11 au 10/11, le lancement de la chocolaterie les « Contes de Fèves » le 30/11



PROMOTION DES ARTISTES LOCAUX

Dans une volonté affichée de soutien et promotion aux artistes et artisans locaux, le Syndicat d'Initiative met à disposition des vitrines au point info. Ainsi, différents acteurs, tels Solune, Agnès Hubeaux, la bière Gengeavia, le photographe Michel Peetz et Carine Winan y proposent actuellement leurs produits.



Dans la même lignée, la Barbastelle propose aux artistes un endroit où exposer leur travail : les lieux ont déjà accueilli Agnès Hubeaux, Monika Banckaert et Françoise Mélardy.

Les retours des artistes relatifs à cette démarche de promotion sont très positifs.

Collaboration avec l'asbl « Les Plus Beaux Villages de Wallonie »

Edition d'une « Fiche village » consacrée à Mozet

L'asbl PBVW coordonne l'édition d'une fiche descriptive de chacun des villages labellisés, regroupant des informations sur le patrimoine, les curiosités visibles le long d'un tracé de promenade défini et sur les établissements horeca. Cette année, nos agents ont participé à la rédaction de la fiche consacrée à Mozet.



Implantation d'un circuit audio-guidé à Mozet

L'asbl PBVW poursuit la réalisation de circuits audioguidés téléchargeables en format MP3 pour ses 24 villages labellisés. En 2012, outre Olne, en pays liégeois, c'est Mozet qui a été choisi pour l'implantation de ce nouvel outil touristique. Nos agents ont activement collaboré, au sein d'un groupe de travail, à l'élaboration des textes de l'audio-guide, enregistrés et mis en forme par une société française. L'intégralité du circuit est désormais disponible en trois langues (français, néerlandais et anglais) sur le site des PBVW et le sera très prochainement également dans les pages « Tourisme » du nouveau site de la commune.

COLLABORATION AVEC LE GAL DU PAYS DES TIGES ET CHAVÉES

Au travers du dossier « Valorisation des atouts touristiques, mise en réseau des acteurs locaux et nouvelles technologies de l'information », le GAL a rassemblé cette année sous son égide les agents chargés du développement touristique dans les communes d'Assesse, Gesves et Ohey. L'objectif en cours est, d'une part, de constituer un groupe de travail chargé de procéder à la concrétisation des différents projets détaillés et budgétés sur cette fiche et avalisés par le CA du GAL et, d'autre part, d'établir des synergies et d'identifier des pistes de collaboration entre nos différentes structures.

PROJET « DEVOIR DE MÉMOIRE »

En collaboration avec l'Ecole de l'Envol, le SI a répondu à un appel à projet initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles et visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages. Celui-ci s'inscrit dans la volonté du Collège communal, depuis 2009, de développer la thématique liée au travail du Souvenir. L'objectif premier poursuivi dans le cadre de ce projet repose essentiellement sur la nécessité de faire participer urgemment certains acteurs gesvois de la Seconde Guerre mondiale toujours vivants à l'heure actuelle.

Le travail visé par le projet désire ainsi mettre le vécu de ces témoins privilégiés en exergue afin de combattre l'oubli mais poursuit également l'ambition de privilégier le volet local du travail de mémoire. Dans le cadre de ce projet, le Syndicat d'Initiative envisage de créer une exposition temporaire qui pourrait être très facilement assemblée et montée en différents lieux.

SITE INTERNET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Nos agents ont pris en charge la rédaction du contenu des pages dédiées au Tourisme sur le nouveau site internet de l'Administration communale. Ils seront désormais également chargés de leur maintenance et de leur mise à jour.

GESTION ADMINISTRATIVE

Depuis le 20 avril, les agents du SI assurent la gestion administrative du SI (élaboration d'une nouvelle charte graphique et création d'un nouveau logo, convocations aux CA et AG, ordre du jour, compte-rendu, relais vers les instances communales, représentation de l'asbl...) ainsi que les permanences au point info Tourisme situé sur le site des Grottes de Goyet.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le Syndicat d'initiative entretient de fréquentes collaborations avec les professionnels du Tourisme et le milieu académique. A ce titre, les agents du SI ont accueillis cette année et encadré deux stagiaires :

- Mr Jean-Paul Hugot, du 13 au 29 juillet, dans le cadre d'une formation « Essais – Métiers Tourisme »
- Melle Virginie Matteredne, du Département d'Histoire de l'art et archéologie de l'UCL, qui a effectué à Goyet son stage de muséologie et, à ce titre, a pris une part active dans la conception des nouvelles visites animées. Elle guide actuellement, en tant que bénévole.

FORMATIONS

Formation en gestion administrative et financière d'une asbl, suivie par les deux agents.

Formation en GRH, suivie par un des agents.

Participation au séminaire « Tourisme Numérique » dans le cadre de la semaine numérique organisée à Andenne, le 26 avril 2012.

Formation WordPress à Liège : conception et gestion d'un site internet, suivie par les deux agents, en juin 2012

Formation en néerlandais, depuis début octobre 2012 (lundi matin), pour un des agents.

GAL PAYS DES TIGES ET CHAVEES ASBL

GAL PAYS DES TIGES ET CHAVEES ASBL

AGENT TRAITANT : XAVIER SOHET

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

Le GAL met actuellement en œuvre des projets renforçant le développement rural du territoire du pays des tiges et chavées qui s'étend sur les communes d'Assesse, Gesves et Ohey. Le GAL regroupe les autorités communales et des partenaires privés du territoire. Son objectif est de développer une vision/stratégie commune (territoriale et acteurs) du développement rural au sens large et de la mettre en œuvre grâce à des projets concrets, financés par des fonds européens, régionaux et communaux.



Le GAL est une équipe de 6 personnes motivées. Chacune de celles-ci est responsable d'un projet dans des domaines tels que le développement de la filière équestre, la gestion durable des ressources naturelles, l'énergie verte et l'agriculture, les jardins conservatoires et solidaires, les services de proximité et le tourisme doux.

Trois nouveaux projets ont vu le jour en 2012 :

- un projet d'aménagement de sites ludiques de découverte de la nature.
- un projet de coopération internationale avec d'autres GAL européens sur la sauvegarde des abeilles
- un projet de coopération avec les deux autres GAL condruziens sur la protection des berges

PROJET « FILIÈRE ÉQUINE »

En 2012, le GAL a édité la carte présentant son réseau de boucles équestres totalisant plus de 250 km sur le territoire ainsi que la charte comprenant des règles élémentaires pour les cavaliers et meneurs. Cette carte est en vente à 5 euros dans les différents points d'informations touristiques ainsi que chez les partenaires du projet. Le GAL a également réouvert certains tronçons et amélioré l'état des boucles existantes, poursuivant l'objectif de maximiser la sécurité des cavaliers et de minimiser les portions macadams. Le téléchargement de ces boucles via le site GaloCondruz est en cours de finalisation. Le GAL a également apporté son concours en termes financier et matériel à 7 concours et manifestations équestres sur le territoire: il a financé des activités et animations durant ceux-ci et prêté du matériel (tentes) aux organisateurs.

Chargée de mission : Mme Marie-Cécile Warzée.



PROJET « ENVIRONNEMENT »

Le GAL renforce le maillage écologique du territoire, au travers d'actions concrètes comme la plantation d'alignements d'arbres, de haies indigènes, de vergers hautes tiges et également la restauration et la création de mares, tant sur propriété communale que chez des propriétaires privés.

En 2012, une dizaine de dossiers ont été constitués pour la réalisation et la restauration de mares, ainsi que pour la plantation de vergers et de haies.

Deux activités ont été proposées au château de Hodoumont (sur la commune d'Ohey) dans le cadre du weekend GAL (23 juin 2012) : Expo Photos Condroz et balade nature. L'Expo Photos Condroz a été un succès. Près de 700 visiteurs sont venus admirer plus de 500 photos exposées.

Deux distributions d'arbres fruitiers ont également été réalisées, le 3 mars et le 24 novembre 2012. 260 arbres ont ainsi été distribués auprès de particuliers des 3 communes.

Le 11 mai 2012, les élèves de maternelle de la commune d'Ohey ont pu participer, sous la direction du GAL, à la création d'un pré fleuri aux abords de leur école.

Enfin, le GAL a organisé une journée de sensibilisation liée à la biodiversité, à la carrière Inzéfond, à Gesves. Une soixantaine de personnes ont pu participer à de nombreuses activités, telles que la création et la décoration d'une mangeoire, l'identification de la faune du Samson, l'initiation à la photographie nature,...

Chargées de mission : Mme Valérie Grandjean et Mme Merry Frère



PROJET « DIVERSIFICATION AGRICOLE »

Plus de la moitié du territoire est réservée aux prairies et terres arables où s'exercent encore les activités de près de 200 agriculteurs dont 60 sur Gesves. Parmi ceux-ci, une vingtaine commercialise ses produits de terroir en circuits courts, et ce dans un souci permanent de développement durable et d'éthique responsable. Les dépliants présentant les 19 producteurs locaux du territoire ainsi que leur offre de produits (fruits et légumes, produits laitiers, viandes, confiture et miel,...) ont été distribués en toute-boîtes (habitants, administrations et commerces locaux). En parallèle, le GAL et Centre d'Economie Rurale ont continué à mobiliser les agriculteurs qui souhaitent se diversifier dans le chanvre (avec une valorisation visant des débouchés dans l'éco-construction) et dans le colza (avec production d'huile de combustion). La coopérative BelChanvre, dont quelques coopérateurs sont issus du territoire du GAL a vu le jour en septembre 2012. L'objet de la société concerne la transformation et la commercialisation du chanvre industriel, en particulier au travers d'une usine de défibrage qui produira, à terme, de la fibre et de la chènevotte. Selon la qualité, la fibre trouvera des débouchés dans la papeterie, l'isolation, la plasturgie ou encore le textile. La chènevotte entrera quant à elle dans la confection de matériaux isolants, de litière animale ou encore de paillage horticole. Les éventuels résidus (poussières) pourront être granulés et servir de combustible. Pour l'heure, 70 hectares ont été implantés en Wallonie, depuis l'Ardenne jusqu'au Tournaisis en passant par le Condroz et la Hesbaye. Pour 2013, nous visons une superficie de l'ordre de 200 à 250 hectares. A terme, la société devra élargir le cercle des coopérateurs et atteindre une superficie critique suffisante, de l'ordre de 400 hectares, en vue de rentabiliser l'outil industriel de défibrage.

En ce qui concerne le Colza, des pistes sont toujours à l'étude. L'alimentation de la chaudière de la Pichelotte en circuits courts en fait partie.

Chargé de mission : M. Jean-Noël Degeye.



PROJET « JARDINS CONSERVATOIRES ET SOLIDAIRES »

2012 a été une saison difficile au niveau météo. Les travaux dans les jardins s'en sont donc ressentis, et les résultats ont été mitigés au niveau des récoltes.

Cependant, plusieurs séances d'animation ont pu être mises en place avec les écoliers, dans leurs potagers créés en 2011. Les enfants de l'école d'Ohey ont cultivé le jardin en carrés et ont pu réaliser plusieurs soupes.

Les écoliers de Florée ont réalisés plusieurs "ateliers cuisine". Les légumes récoltés ont été préparés et dégustés ensemble. Les enfants de Courrière ont également poursuivi leurs travaux au jardin, aidés de M. Wauthot, un pensionné de la commune qui aide et transmet son savoir aux élèves.



Le potager collectif a poursuivi ses activités sur la lancée de 2011, ainsi que le jardin de Mozet qui a à nouveau été beaucoup utilisé par les groupes d'enfants en classes vertes au domaine de Mozet.

Un nouvel ouvrier a été engagé par le CPAS d'Assesse, sous contrat article 60, pour travailler dans les jardins, et les ouvriers du maraichage du CPAS de Gesves ont continué à participer au travail.



Plusieurs récoltes de légumes ont été offertes aux CPAS de Gesves et d'Ohey. Les légumes étaient distribués par les employés aux familles dans le besoin.

Un projet lancé avec le CPAS d'Assesse n'a pas abouti par manque de participation: il consistait en l'organisation hebdomadaire d'un atelier de jardinage pour les allocataires sociaux, ils bénéficiaient du terrain, du matériel et de l'encadrement gratuit pour cultiver leurs légumes et ainsi améliorer leur quotidien alimentaire et relationnel.

Le week-end GAL, qui a eu lieu les 23 et 24 juin, a aussi été l'occasion de faire visiter le jardin d'Assesse au public intéressé et d'organiser divers ateliers sur place: peinture végétale pour les enfants, stand d'info tenu par les maîtres composteurs de Namur, dégustations diverses...

Le projet s'est également intégré à la fête d'automne organisée par la commune d'Ohey, en y organisant un concours d'épouvantails. Les 17 épouvantails ont été réalisés par des écoles et des familles. Quelques 500 votants ont élu leur épouvantail préféré qui a ensuite orné le potager d'Ohey.

L'hiver 2012 est mis à profit pour réorganiser et optimiser certaines activités en cours et en créer de nouvelles pour 2013.

Chargées de mission : Mme Valérie Dubois et Mme Julie Bohon.

PROJET « SERVICES DE PROXIMITÉ »

Le GAL a continué à s'investir dans le développement de l'offre de services de proximité pour les habitants du territoire (mobilité, solidarité, personnes âgées, ...). En septembre, fut inaugurée la maison d'accueil communautaire (MAC) de Gesves. La troisième après Assesse en janvier 2011 et Ohey en septembre 2011. Les MAC reçoivent des personnes âgées seules qui souhaitent se retrouver ensemble une journée complète autour d'un animateur dynamique (Steve Lemense) et ce, pour diverses activités en groupe et la préparation d'un repas. A Assesse c'est tous les vendredis (14 personnes inscrites), à Ohey tous les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois (10 personnes inscrites) et à Gesves un mardi sur deux (5 personnes inscrites). Par ailleurs, les chauffeurs bénévoles accompagnent les habitants du territoire lors de leurs courses, rendez-vous, ... Le service est toujours un succès: une quarantaine de déplacements par mois en moyenne. Les déplacements vers l'accueil communautaire représentent 10% des transports. Une centaine de familles recourent régulièrement ou non au service. L'équipe se compose de 12 chauffeurs bénévoles (5 à Assesse, 5 à Ohey et 2 Gesves). Des recrutements sont toujours en cours.

Depuis juillet 2012, l'ASBL CAIAC dont la création est à l'initiative du GAL a pris son envol et est maintenant subsidiée par les communes, la Province de Namur et la Région wallonne.

Chargée de mission : Mme Véronique Cornette.



PROJET « TOURISME DOUX »

En 2012, le GAL a numérisé son réseau de près de 300 km d'itinéraires de randonnées tant pédestres (une quinzaine de boucles de +/- 9km reliées entre elles), que cyclistes (3 boucles de +/-30 km). Ces balades sont thématiques et sont actuellement disponibles sur le site du GAL (www.tiges-chevees.be) pour consultation et impression sur internet. Elles sont également téléchargeables sur des GPS, des Smartphones et des tablettes avec un contenu multimédia.



Les itinéraires démarrent tous d'un panneau d'interprétation qui présente chaque fois un atout du territoire. Ces panneaux sont en cours de finalisation et seront installés au printemps 2013. Les itinéraires comprennent divers points d'intérêt (bâtiments, biotopes, paysages) expliquant en quelques mots ce que peuvent voir les touristes et les visiteurs. Ces derniers auront le choix entre des balades en famille ou des balades plus longues qu'ils peuvent créer sur le réseau.

Chargés de mission : Pavlos Kimstaris et Xavier Sohet

PROJET « MODULES »

Le projet vise la création et l'installation de modules interactifs de découverte de la nature caractéristique du territoire du GAL Pays des tiges et chavées. Ces modules s'adressent à un public familial et scolaire, qu'il soit originaire des trois communes ou en visite sur le territoire : familles en promenade, activités dans le cadre scolaire, groupes, etc.



Les modules seront installés dans des sites permettant de faire découvrir des espèces emblématiques du territoire. Ces sites seront également sur le parcours d'une balade pédestre identifiée dans le projet tourisme du GAL ou une balade pédestre communale, venant ainsi enrichir des promenades existantes d'activités ludiques et permettant de concentrer les efforts de valorisation du territoire. Ces modules seront installés au printemps 2013 et feront ensuite l'objet d'animations scolaire notamment.

Chargée de mission : Julie Bohon

PROJET DE COOPÉRATION « ABEILLES »

Le déclin des colonies d'abeilles est une problématique observée à l'échelle mondiale, ce qui soulève de nombreuses préoccupations du point de vue économique et environnemental. En effet, les scientifiques estiment que la survie de plus de 80% des espèces végétales dépend directement des insectes pollinisateurs dont les abeilles. En agissant pour la préservation des abeilles, c'est l'ensemble de la biodiversité que l'on protège et par conséquent l'homme.

Dans cette optique, des GAL de 7 pays européens (Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, France, Royaume-Uni et Slovaquie) ayant identifié un déclin des colonies d'abeilles sur leurs territoires respectifs ont décidé de collaborer afin d'optimiser leurs actions en faveur des pollinisateurs. Un échange de méthodologie et d'expériences permettrait de renforcer ces actions et de les envisager à plus large échelle.

Dans le cadre d'un projet de coopération internationale, sur la thématique de la sauvegarde des abeilles, le GAL Pays des tiges et chavées compte mettre en place en 2013 diverses actions en coopération avec les 3 plans Maya et qui viseront à enrayer le déclin des populations d'abeilles et favoriser le développement de la biodiversité sur notre territoire.

Chargés de mission : Xavier Sohet et Merry Frère



PROJET DE COOPÉRATION « BERGES »

Le projet coopération Berges débuté en mars 2012 en partenariat avec nos voisins les GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz (Ciney, Hamois, Havelange) et Pays des Condruses (Marchin, Modave, Clavier, Ouffet, Tinlot, Nandrin et Anthisnes), a pour objectif d'apporter aux éleveurs du territoire concerné un soutien administratif, technique et financier dans la mise en œuvre de la nouvelle législation concernant la protection des berges des cours d'eau en prairies, dont l'entrée en vigueur est attendue pour cet hiver.

Une quinzaine d'aménagements pilotes devraient voir le jour au cours des deux années que compte le projet, afin de faire la promotion des bonnes pratiques en la matière.

Ces aménagements, clôtures, passerelles et postes d'abreuvement du bétail, seront réalisés en collaboration avec les éleveurs, au niveau de sites considérés comme prioritaires par les 4 contrats de rivières partenaires (Haute-Meuse, Meuse aval, Ourthe et Lesse). L'élaboration d'outils pédagogiques, de séances d'informations et de formations, l'évaluation des effets ces mesures et la recherche d'innovations sont également au programme.

Le printemps 2012 a été consacré à la collecte et à la synthèse de l'information utile. Une dizaine d'éleveurs ont ensuite été rencontrés au cours de l'été et une collaboration leur a été proposée au regard de leurs besoins spécifiques. Les premiers aménagements devraient voir le jour dans le courant de l'hiver.

Une collaboration avec la commune de Gesves est envisagée pour la protection et la restauration d'un affluent du Ruisseau de Crupet.

Chargé de mission : Samuel Vander Linden



GESTION ADMINISTRATIVE

Le conseil d'administration du GAL s'est réuni à 7 reprises en 2012 ; l'assemblée générale à 2 reprises durant la même période.

GESTION FINANCIÈRE

Le GAL doit gérer une enveloppe budgétaire de 1,5 millions d'Euros pour la période 2008-2013. La gestion financière du GAL est prudente. En 2012, le budget total du GAL devrait s'élever à près de 350.000€. Il est en quasi équilibre.

COOPERATION INTERNATIONALE

COOPERATION INTERNATIONALE

AGENT TRAITANT : STÉPHANIE BRAHY

Nom de la commune belge : GESVES

Nom de la ville africaine (+pays) : DIOURBEL (Sénégal)

Date de signature du protocole de collaboration : 07-2007

Date de signature de la convention spécifique relative à la phase 2008-2012 du Programme de Coopération internationale communale : 07-2008

PRÉSENTATION DES DEUX COMMUNES

GESVES

La Commune de Gesves, commune rurale de plus de 7.000 habitants située dans le Condroz en périphérie namuroise, s'inscrit avec un dynamisme certain depuis cette dernière décennie dans une logique de développement durable. Ainsi, afin de répondre le plus adéquatement possible aux défis qui se posent à elle (parmi lesquels figurent, notamment, la pression immobilière et la gestion des flux de population, le maintien d'un caractère rural en préservant une activité agricole en quête de pistes de diversification, l'évitement de phénomènes d'exclusion sociale et le maintien d'un cadre de vie et d'un environnement de qualité, ...), la Commune de Gesves a mis en place de très nombreux outils de développement.

DIOURBEL

La région de Diourbel au Sénégal située à 170 Km à l'est de Dakar est l'une des plus pauvres du Sénégal. Elle couvre une superficie de 4769 km², soit 2% du territoire national, et compte plus de 1.200.000 habitants, soit 10% de la population dont 53% de femmes.

Elle regroupe 40 collectivités territoriales de 3 ordres : 36 communautés rurales, 3 communes et la région., regroupées en 8 arrondissements Ce sont des collectivités décentralisées administrées par des conseils élus au suffrage universel, qui mettent en œuvre des programmes de développement local propres sur la base de leurs outils de planification (PLD, PIC ou PRDI) dans le cadre des neuf domaines de compétences qui leurs sont transférés par l'Etat (Domaines, Environnement et ressources naturelles, Santé et action sociale, Education et formation professionnelle, Culture, Jeunesse et loisirs, Planification, Urbanisme, Aménagement du territoire.

L'économie est pour l'essentiel une économie à vocation agricole. Le secteur de l'agriculture emploie plus de 57% de la population active. Cependant, paradoxalement, les revenus monétaires tirés de cette activité ne représentent que 8,6% du total régional. La région de Diourbel a également une tradition d'artisanat qui joue un rôle de première importance en tant que pourvoyeur d'emplois. Le commerce informel constitue aussi un secteur très dynamique de l'économie régionale.

Origine du partenariat

Le partenariat GESVES-Collectivités locales de la région de Diourbel est un prolongement d'un premier partenariat de coopération décentralisée (RW) initial localisé d'abord sur une seule communauté rurale (Tocky à partir 2003) et d'un deuxième sur l'arrondissement de N'Doulo avec 5 communautés rurales. Depuis 2007 le partenariat CIC exposé ici (fédéral) mobilise les 38 collectivités de la région ; ce qui en fait une coopération spécifique.

Le partenariat

Projet quinquennal 2008-2012 : financement à 100% par l'Etat belge, 290.000 € en 5 ans

Soutien des 38 Collectivités locales sénégalaises :

La Commune de GESVES et l'ARD de Diourbel soutiennent les 38 Collectivités locales sénégalaises de la Région de Diourbel qui, en partenariat avec le tissu associatif, les acteurs locaux (OCB, GIE, Association de femmes) envisagent un développement durable. Le projet vise à assoir une dynamique de relance économique en soutenant et en équipant des agences de développement local installées dans chacun des 8 arrondissements. Nous avons ainsi structuré administrativement ce processus en étoile en implantant au sein de chacun des 8 chefs-lieux d'arrondissement, une agence de développement local appelée pôle de développement local (PDL) animée par les CADL, les Assistants communautaires de toutes les Communautés de l'arrondissement.

Ces bureaux sont déjà équipés en mobilier, matériel informatique et téléphonie depuis 2009.

Autres activités du partenariat

Le projet élaboré en totale symbiose entre les partenaires pendant une semaine à Dakar en 2007 consiste à porter collégalement avec tous les acteurs réunis le développement de la région c'est-à-dire :

1. assoier le rôle des collectivités locales dans le processus de décentralisation par :

- des formations sur les techniques de financement
- des échanges de bonne pratique
- des ateliers de sensibilisation et de prospection ouverts aux assistants communaux (secrétaires communaux locaux), aux élus.

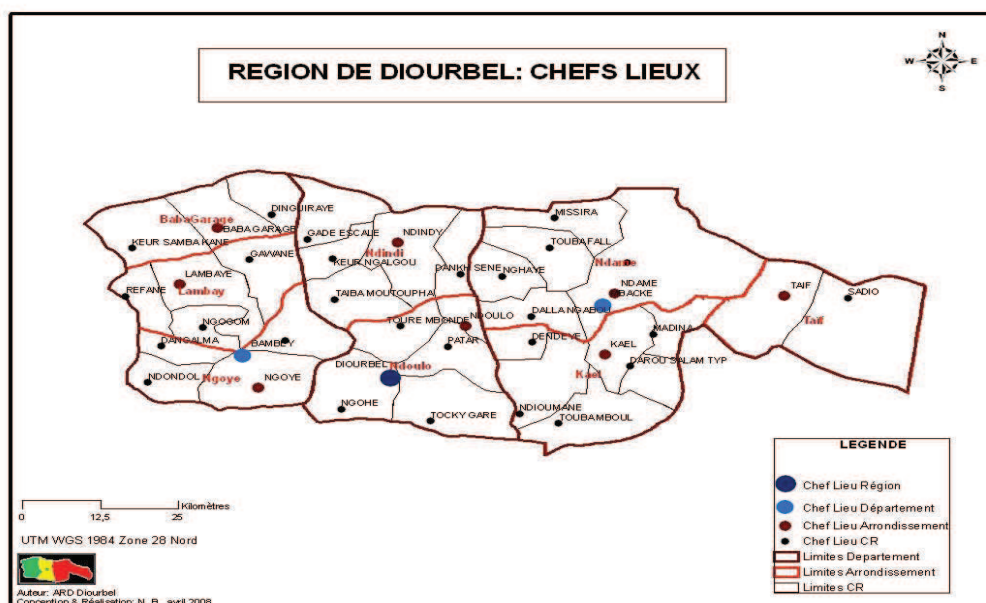
2. soutenir le rôle de l'agence régionale de développement en investissant le terrain (c'est-à-dire : une région complète, 38 collectivités, 1.300.000 habitants) par la création, l'équipement et la formation de 8 agences (pôles) de développement local (1 par arrondissement).

- en coaching entrepreneurial ;
- en techniques de marketing ;
- en planification locale ;
- en accompagnement de projets ;
- en élaboration de plan financier pour micro-projets.

3. réunir pour la première fois dans des structures nouvelles (les PDL = Pôles de développement local) :

- les acteurs-fonctionnaires et autorités de la déconcentration (Sous-préfet, CADL et leur équipe)
- les acteurs de la décentralisation : les fonctionnaires (les assistants communautaires), les élus locaux et les PCR.
- les associations de base (O.C.B) dynamiques sur le plan économique

Ce dernier volet du partenariat est une expérience tout à fait novatrice et expérimentale suivie de près par les autorités fédérales du Sénégal.



LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 2011-2012

Les activités réalisées lors de cette phase 2011-2012, par résultat intermédiaire (en référence à la LIP 2008-2012).

<i>Résultat intermédiaire</i>	<i>Activités 2011</i>	<i>Activités 2012</i>
Résultat 1	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue à Diourbel d'une réunion élargie regroupant les membres de la PRADEL (pôle régional et PDL) pour échanges et approfondissement sur la mise en œuvre du programme 2011 et plus spécifiquement sur les thématiques de formation programmées. - Mission au Sénégal d'une délégation de partenaires de la Commune de Gesves pour participation à la rencontre de la Plateforme Nord/Sud organisée à Diourbel. <p>Rencontre précédée par des missions conjointes avec l'équipe PRADEL auprès des PDL.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion technique de partage et de validation des TDR du processus d'utilisation du Fonds d'investissement. - Organisation d'un atelier spécifique d'échanges d'expériences Nord-Sud afin de valider la meilleure stratégie en confrontant les microprojets à l'étude AFOM et au relevé des acteurs économiques ; en créant un climat social d'investissement productif, viable et durable ; en définissant les critères de sélection des microprojets ; en mettant en place une démarche efficace d'accompagnement, d'encadrement et de suivi des microprojets ; en identifiant et en mobilisant les financements potentiels pour abonder le fonds d'investissement ; en définissant une méthode de recouvrement des prêts accordés aux porteurs ; et en élaborant une convention de partenariat avec des institutions de financement local et des concernées.
Résultat 2	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre par les PDL des activités inscrites dans leurs Plans d'actions. - Dotation des PDL et du Pôle régional en fournitures de bureau, antivirus et consommables informatiques. - Acquisition d'un scanner, d'un moniteur, d'une photocopieuse, d'un caméscope et de batteries pour ordinateurs portables. - Coordination et suivi par l'équipe cadre régionale de la mise en œuvre des activités dans les PDL. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un plan d'action 2012 pour chaque PDL - Fourniture des PDL en Mobilité (8 motos) et en communication (8 ordinateurs portables). - Participation aux réunions nationales de partage et de capitalisation d'expérience avec les autres collectivités impliquées dans le programme au Sud et au Nord.
Résultat 3	Organisation des réunions mensuelles de coordination.	Organisation de réunions mensuelles de coordination entre Pôle régional et PDL
Résultat 4	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier régional de formation sur « les méthodes de suivi-évaluation des Plans de développement des collectivités locales ». - Atelier régional de formation sur « développement local et intercommunalité ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ateliers départementaux de formation sur « développement local et intercommunalités » pour amener les CL à mettre en place des groupements d'intérêt communautaire (GIC) - Organisation d'un atelier régional à mi-parcours d'évaluation de la mise en œuvre des microprojets.
Résultat 5	<ul style="list-style-type: none"> - Publication d'un bulletin d'information des collectivités locales de la région de Diourbel. - Mise en place d'un site internet de la PRADEL, intégrant l'ensemble des 8 PDL – Hébergement site web. 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication d'un bulletin d'information des collectivités locales de la région de Diourbel. - Mise en place d'un site internet de la PRADEL, intégrant l'ensemble des 8 PDL – Hébergement site web.
Résultat 6	Suivi-évaluation de la mobilisation des ressources des CL	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi-évaluation de la mobilisation des ressources des CL - Création d'un Fonds communal de développement local (FCDL)

FINANCES AVEC DOTATION 100% DGCD

1. TOTAUX	2011	2012
<i>A. Investissements</i>	<i>5.335,86 €</i>	<i>900 €</i>
<i>B. Fonctionnement</i>	<i>5.528,11 €</i>	<i>14.600 €</i>
<i>C. Formation - action</i>	<i>10.029,62 €</i>	<i>17.400 €</i>
<i>D. Mission - expertise</i>	<i>5.469,26</i>	<i>5.500 €</i>
<i>E. Fonds Communal de développement</i>		<i>47.249 €</i>
<i>F. Report budget 2011</i>		<i>25.747 €</i>
TOTAL GENERAL (en €)	26.362,87 €	111.396 €
TOTAL GENERAL (en FCFA)	17.292.908,47 FCFA	72.407.400 FCFA

MISSION NOVEMBRE 2012

La mission de novembre 2012 à notre partenariat nous a permis de poursuivre le travail de finalisation du document cadre stratégique pour la mise en place du fonds d'appui au développement économique dénommé « Fonds communal de développement local » (FCDL), qui sera expérimenté dans deux partenariats, avec l'autorisation de la DGCD.

Outre les formations et échanges d'expériences qui ont permis aux collectivités locales et aux cellules PDL mises en place dans le cadre du programme, d'affiner leurs connaissances en gestion des ressources locales, et en planification de leur développement, et leurs techniques de collecte de moyens financiers, nous avons élaboré avec notre partenaire Sud une stratégie de mise en place d'un fonds communal de développement local.

Pour mémoire, la création d'une antenne PDL par arrondissement (soit 8 pour toute la région) a généré une véritable stimulation entre les PCR, leur Ascom, les Sous-préfets et leur chef d'appui au développement local (CADL) qui ont pris conscience de l'intérêt de partager leur mode de gestion, de s'enrichir de leurs expériences respectives.

Cette nouvelle cellule administrative (PDL) regroupant les acteurs de la déconcentration et ceux de la décentralisation est innovante au point d'attirer toute l'attention du pouvoir fédéral sénégalais, et de ses ministres de la décentralisation, des collectivités locales et de la coopération.

Il semblerait que cette expérience serve de base à la réflexion qui pourrait conduire à une intensification du rôle des ARD au Sénégal, et la création de GIC, groupement d'intérêt communautaire (formule sénégalaise de l'association de communes et/ou d'intercommunales).

A ce propos l'Etat sénégalais a créé un fonds spécial pour les infrastructures communautaires qui n'est accessible qu'aux collectivités locales réunies en GIC.

Notre mission de novembre 2012 consistait en plusieurs activités :

1. Rencontre avec les membres de PDL. Vérification de l'équipement, des locaux mis à disposition, et du matériel.
2. Réunion avec les représentants de la Caisse Mutuelle sénégalaise pour vérifier les accords et le respect des termes de ceux-ci. Taux, délai de rigueur pour libération des financements, mode de suivi et de recouvrement.
3. Rencontre avec les PCR, Ascom et CADL pour discuter du mode d'affectation du fonds (soit par département (3), soit par arrondissement (8), soit par collectivité locale (36)).

A ce propos, la formule d'un quota de fonds potentiel par collectivité locale a été retenu par consensus avec comme option, que l'absence de micro-projets dans une collectivité locale, à une échéance fixée libérerait ce même quota au profit de micro-projets dans l'arrondissement (zone de travail des PDL).

4. De nombreuses réunions ont été tenues tant avec la PRADEL qu'avec les PDL pour bien arrêter la philosophie qui devait imprégner ce processus visant avant tout la lutte contre la pauvreté par la stimulation d'une économie sociale génératrice de mieux-être, d'emplois, et bien sûr de revenus.

Une première analyse des 100 projets déposés a permis de découvrir que le processus, s'il était bien arrêté sur la forme, nécessitait un recadrage en ce sens que le rôle des PDL en matière de contrôle des critères de cotation devait être redéfini et que les micro-projets dont le financement était sollicité devaient présenter une forme bien précise mais aussi des qualifications qui sont plus spécifiques à l'économie sociale qu'à l'économie de simple profit et de spéculation.

Pour rappel, le fonds de développement local a été mis en place et a été accordé par le bailleur de fonds à titre expérimental sur base d'éléments suivants :

- Les acteurs locaux ont suivi suffisamment de formations et l'expérience du FCDL devra permettre de vérifier leur aptitude à encadrer les porteurs de projet.
- Le micro-financement est considéré comme un des outils appréciables dans la lutte contre la pauvreté en permettant au plus grand nombre d'accéder au financement de projets.
- Les structures d'accompagnement mises en place au niveau de la région de Diourbel (PDL = agents de décentralisation + agents de déconcentration) doivent générer un climat de confiance tel que les investisseurs privés soient alléchés, séduits, par ce système d'encadrement fiable.
- Le FCDL doit être différent d'un financement par banque en ce sens que les microprojets sélectionnés doivent s'intégrer dans les stratégies et plans de développement qu'ils soient locaux, régionaux, voir nationaux.
- Le FCDL doit impulser des initiatives porteuses de développement durable, créatrice de revenus et d'emplois, et tendre à repousser un exode rural bien présent.
- Le FCDL doit répondre à bien plus qu'à un simple besoin de financement en ce sens qu'il doit présenter une originalité le distinguant du système normal de financement.
- Le FCDL n'est pas là pour enrichir des personnes privées mais plutôt pour encourager l'esprit d'entreprendre et baliser les dérives du système économique normal, qui tend à individualiser.
- Le FCDL doit concerner un maximum de personnes au sein de la population concernée c'est-à-dire que la stricte spéculation doit être écartée.

C'est ainsi qu'outre une répartition du fonds par collectivité locale, pour éviter que certaines d'entre-elles se sentent lésées, les partenaires Nord-Sud ont arrêté un certain nombre de critères de pertinence auxquels il faut accorder une priorité absolue, à savoir :

- le micro-projet sera original et créateur d'emplois pour lutter contre l'exode rural.
- Il permettra d'améliorer le bien-être du plus grand nombre de personnes.

- Il sera cohérent par rapport aux plans locaux de développement qui ont fait l'objet d'une participation massive de la population.
 - Il tiendra compte de la pertinence estivale et de la période de remboursement.
 - Il sera une opportunité pour les personnes qui n'ont pas accès au système bancaire classique de développer une activité génératrice de revenus.
 - Le micro-projet présentera une proposition de remboursement rapide pour permettre le financement de sous-projets.
 - Il visera toutes les tranches de population (femmes – jeunes).
5. Un certain nombre de candidats porteurs de micro-projets ont été écoutés et reçus dans le cadre de cette mission de manière à éviter la frustration si leur projet n'était pas retenu en réexpliquant la philosophie du fonds. Nous souhaitons également maintenir l'engouement que génère ce fonds.
6. Nous avons également participé à des séances de restitution des diagnostics de terrain qui sont les préalables aux plans locaux de développement.

Somme toute, au 31 décembre 2012 :

- Toutes les collectivités locales de la Région auront renouvelé leur plan local de développement (PLD°).
 - Une étude a été menée sur les capacités des acteurs locaux à mobiliser des ressources financières et des formations ont été organisées.
 - Un recensement des bonnes gouvernances a été opéré au travers de critères objectifs de manière à les diffuser au plus grand nombre.
 - Des opérations pilotes de budget participatif sont en cours dans quelques collectivités locales de manière à accroître la confiance de la population envers les élus, et ainsi à augmenter le taux de recouvrement des taxes locales.
 - Des réunions sont en cours dans toute la région pour inciter les Présidents et leur conseil à créer des GIC qui permettront de créer des synergies entre collectivités locales, de réaliser des économies importantes d'échelle, et de stimuler des investissements supra-communaux globalement moins énergivores en moyens financiers.
7. Nous avons constaté que les 8 PDL sont confrontés à un gros problème de mobilité pour rencontrer les porteurs de projet disséminés sur tout le territoire, et notamment les moins nantis.

Nous proposons donc d'équiper chaque PDL d'une moto (1.500€) et d'un PC portable (500 €) pour maximiser l'opération.

Une demande de crédit complémentaire sera introduite auprès du bailleur de fonds pour un montant de 16.000 €.

